



HAL
open science

PIECES POUR L'HISTOIRE DE LA CAPTATION DE L'HERITAGE DES CAPTAUX DE BUCH

Véronique Dorbe-Larcade

► **To cite this version:**

Véronique Dorbe-Larcade. **PIECES POUR L'HISTOIRE DE LA CAPTATION DE L'HERITAGE DES CAPTAUX DE BUCH**: Ou comment le Premier duc d'Épernon se fit prince d'Aquitaine (1587-1604). A la recherche de l'Aquitaine, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 169-204., 2003, Publication du séminaire du C.A.H.M.C. hal-04118045

HAL Id: hal-04118045

<https://hal.science/hal-04118045>

Submitted on 6 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PIECES POUR L'HISTOIRE DE LA CAPTATION DE L'HERITAGE DES CAPTAUX DE BUCH

ou comment le premier duc d'Epéron se fit prince d'Aquitaine (1587-1604)

extr. *A la recherche de l'Aquitaine*, publication du séminaire du C.A.H.M.C., 2003, pp. 169-204.

par Véronique LARCADE

Au terme de la longue carrière de Jean-Louis Nogaret de La Valette, premier duc d'Epéron (1554-1642), la charge de gouverneur de Guyenne, exercée de 1622 à 1638, tient lieu d'apothéose crépusculaire.

Ces 16 années ont inspiré deux remarquables études : la thèse de Nicholas Buck Fessenden *Epéron and Guyenne : provincial politics under Louis XIII*¹ et un article de Christian Jouhaud dans la revue des Annales E.S.C « L'action politique au temps de Richelieu »². La première analyse la manière dont la monarchie absolutiste vint à bout de la force de résistance, du pouvoir et de l'influence du gouverneur-duc. Le second, à propos des démêlés d'Epéron avec le cardinal-archevêque de Bordeaux, Henri de Sourdis, démonte la logique d'un sulfureux coup d'éclat : on le sait, le duc eût à répondre d'avoir, sinon frappé, du moins porté la main sur le prélat devant la cathédrale Saint-André, le 10 novembre 1633. Or cet esclandre révèle le système de valeurs et les normes de comportement déterminant l'autorité publique à l'orée du Grand Siècle.

Un faisceau de préoccupations communes rapproche ces travaux. Leur horizon est d'abord politique. Au centre du débat sont placées les fonctions et le rôle du gouverneur de Guyenne, charge tenue tardivement et transitoirement par le duc.

¹ Ph.D., Columbia University, 1976.

² Annales E.S.C., n°5, septembre-octobre 1986, pp.1017-39.

C'est en tant que serviteur du roi et comme agent plus ou moins satisfaisant de son pouvoir qu'il est prioritairement envisagé. L'objectif, dès lors, est de mettre en évidence le caractère exemplaire -sinon généralisable- de ses faits et gestes.

Or une série de documents datés de 1589 à 1604 et conservés pour la plupart aux Archives départementales de la Gironde ouvre la possibilité de changer de perspective en ce qui concerne la présence d'Épernon en Aquitaine. Ce sont des actes notariés, des contrats et des transactions essentiellement. Ils montrent le duc au plus concret de ses affaires domestiques et de ses préoccupations personnelles. Ils traitent surtout de ses relations avec la maison de Foix-Candale, l'une des plus prestigieuses de Guyenne, qui continuait à porter, de par sa seigneurie sur la rive sud du bassin d'Arcachon, le vieux titre gascon de Captal de Buch³. Ils donnent ainsi matière à retracer les circonstances de son arrivée dans cette contrée et à mesurer la place qu'il y acquit, bien avant d'y avoir la fonction officielle de gouverneur. Ils révèlent à coup sûr ce qui n'a pu manquer d'influer sur les conditions d'exercice de cette charge par la suite.

Selon cette nouvelle optique pour éclaircir ce qui lie le duc à la Guyenne, il s'agit donc d'entrer, d'abord, dans la singularité même de l'existence de ce personnage ; puis, pour en comprendre le comportement sur place de mettre en perspective la chronologie et les péripéties de sa carrière au moment et au lendemain de la dernière guerre de religion et, au bout du compte, de mesurer l'efficacité ou l'inefficacité de la volonté de puissance du duc.

L'enracinement gascon d'Épernon est loin d'être un fait inné. Le duc, il est vrai, au premier quart du XVII^e siècle, faisait figure de parangon d'une certaine

³ le nom gascon de « Captal » (ou parfois « captau » comme dans la chronique de Charles VII par Alain Chartier) dériverait selon Du Cange de « capitalis » ; il signifie chef ou seigneur des habitants d'un lieu. En fait, ce titre n'est employé par ailleurs que pour désigner le seigneur (captal) de Trainè. On parle de « captalat » et au pluriel de « captaux » : Froissart (Jean), *Chroniques*, éd. Andrée Duby, Stock/Moyen Age, 1997, p. 219 - Le pays de Buch a pour limite l'Océan à l'ouest. Il s'étend au sud entre Mios et l'étang de Cazaux et à l'est de Lanton à Biganos. La Teste est son chef-lieu : Ragot (Jacques), *Histoire de La Teste-de-Buch des origines à la fixation des dunes*, La Teste, 1987, p.12-13.

« gasconitude ». Guillaume Ader le laissait entendre, en 1610, dans l'épître dédicatoire de son chef d'œuvre, Lo gentihome gascoun, qu'il adressa à Epernon : « *A bous Monseignou écrit-il qu'aouéts urpat sus la mage branque d'Aunou per dessus touts lous gascous...et plus loin... a bous coum au prumé fant de Gascougne, aqui touts lous frances porten candele...* »⁴. Effectivement, il se proclamait lui-même « *poubre [pauvre] capdet de Gascougne* »⁵. Il truffait aussi ses lettres de gasconismes multipliant les « ou » à la place des « u » et mettant à peu près systématiquement « b » au lieu de « v »⁶. Agrippa d'Aubigné le prit pour modèle de son héros ridicule, le baron de Faeneste dont les premières Avantures parurent en 1617, Gascon, matamore grotesque et méchant écorcheur de la langue française⁷. Cela ne laisse pas de surprendre de la part d'un ancien élève du très huppé collègue de Navarre à Paris, et d'un familier de la cour bien-disante d'Henri III où le poète Desportes lui donna, paraît-il, des leçons⁸. En tout cas, il faut remarquer que ces protestations de naturalité intervinrent relativement tard dans la carrière d'Epernon (présent à la cour dès 1573, semble-t-il, et à coup sûr, depuis 1576⁹ et elles sont trop outrées pour ne pas être quelque peu frelatées et même complaisamment fabriquées peut-être¹⁰.

En fait, les attaches d'Epernon à l'est de la Gascogne sont assez minces. La famille de son père, de fort petite gentilhommerie -on ne manqua de lui en faire grief- était originaire des environs de Toulouse. Son premier ancêtre connu avec certitude remontait à 1372 avec un certain Jacques de Nogaret, sieur de Marquefave, anobli

⁴ (4) Ader (Guillaume), Lo gentihome gascoun et les heits de gouerre deu gran et pouderaus Henric gascoun, Rey de France e de Naouarre, Ramond Colomiés, Toulouse, 1610, p.2-3 (trad. « A vous, Mgr, qui vous êtes perché sur la plus haute branche de l'Honneur bien au dessus de tous les autres Gascons... à vous comme au premier enfant de la Gascogne auquel tous les Français portent chandelle »).

⁵ Bibliothèque Victor Cousin en Sorbonne, Manuscrits, vol.1, coll. d'autographes (1621-XIXe siècle), f°36 (Lettre d'Epernon à son fils le cardinal de La Valette, 22 octobre 1638).

⁶ voir citation ci-dessous note (99).

⁷ Lazard (Madeleine), Agrippa d'Aubigné, Fayard, p.449-470.

⁸ Girard (Guillaume), Histoire de la vie du duc d'Espèron, t.I, Janssons Van Waesberge, Amsterdam, 1736, p.12 et p.40.

⁹ Nevers (duc de), Mémoires, (Etat de la maison de Monsieur au 5 août 1576), t.I, p. 587.

¹⁰ Sans doute faut-il souligner qu'une bonne partie de la clientèle d'Epernon est originaire du Sud-Ouest, en cultivant son côté gascon, Epernon entretient certainement sa popularité auprès des siens : Girard, op.cit., t. IV, p.34-35.

par Charles V pour avoir, par trois fois, exercé la charge de capitoul¹¹. Or les dégâts des guerres de religion avaient, semble-t-il, assez gravement porté atteinte aux biens et aux terres qui pouvaient venir à Epernon de ce côté-là. Au début de 1570, en tout cas, des métairies appartenant à la famille avaient été mises à sac et incendiées par les huguenots et d'autres « *maisons* » en Lauragais se trouvaient pareillement menacées¹². Était-ce aussi le cas du château de Caumont ? C'est peu probable. Il était situé aux confins orientaux de la Gascogne, près de Cazaux-Savès, non loin de Samatan et installé sur une butte dominant la vallée de la Save. Par lui, les Nogaret de La Valette avaient, depuis 1521 seulement, véritablement pris pied dans cette province ; Caumont ayant été apporté en dot par Marguerite de L'Isle, la grand-mère du futur duc d'Epernon. Ce dernier y avait vu le jour. Le manoir sûr par sa position, comme par sa situation, servait apparemment de résidence principale à sa famille¹³. Au vrai l'ascension des La Valette ressortit moins de cet ancrage territorial que de son intégration à un puissant réseau clientélaire. Il fut consacré, en 1551, par le mariage de Jean de La Valette (fils de Pierre de Nogaret et de Marguerite de l'Isle et père de Jean-Louis, duc d'Epernon) avec Jeanne de Saint-Lary¹⁴. Cette dernière était la petite nièce d'un personnage fort influent : Paul de La Barthe, maréchal de Termes (mort en 1562) et héros des guerres d'Italie¹⁵. Elle était aussi la sœur d'un personnage appelé également à une brillante réussite : Roger de Saint-Lary, maréchal de Bellegarde (mort en 1580), grand favori du duc d'Anjou, futur Henri III. Mais Roger de Bellegarde n'était, au

¹¹ Une Généalogie de l'illustre famille de La Valette publiée à Toulouse, sous la plume de Bernard Gélède, en 1633 (BNF, Fol.Lm².569) prétendit faire remonter l'ascendance du duc d'Epernon jusqu'à Guillaume de Nogaret, le fameux légiste de Philippe le Bel qui perpétra l'« attentat d'Anagni » contre Boniface VIII, en 1303. Mais cette thèse qui donnait plus de lustre à une peu reluisante noblesse « de cloche » ne convainquit personne apparemment : BNF, Fr. 28603 (Pièces originales 2119) - BNF, Fr. 30040 (Dossiers bleus 495) – BNF, Fr. 31136 (Cabinet d'Hozier 255). On peut consulter à ce propos l'éclairant tableau généalogique établi par Navelle (A.), « l'ascendance toulousaine du duc d'Epernon », Bulletin du cercle généalogique du languedoc n°7, 1980, pp.5-8. Bord (Lucien-Jean), « L'héraldique de la maison de Nogaret, seigneurs de La Valette, puis ducs d'Epernon », Revue française de généalogie, a.4, n°21, 1982, pp.30-32 et Bourse (Roger), Centre généalogique du Gers, Bulletin n°5, septembre 1993, p. 8.

¹² Médicis (Catherine de), Lettres, éd. Baguenault de Puchesse, t.III, p.301 (lettre à Jean de La Valette -père du duc d'Epernon- 3 mars 1570).

¹³ Castelbajac (Marquis de), Le Château de Caumont, Auch, Cocharaux, 1912, p. 19.

¹⁴ Bord (Lucien-Jean), « L'héraldique de la maison de Nogaret, seigneurs de La Valette, puis ducs d'Epernon », Revue française de généalogie, a.4, n°21, 1982, pp.30-32 et Bourse (Roger), Centre généalogique du Gers, Bulletin n°5, septembre 1993, p. 8.

¹⁵ Fourquevaux (François de Pavie, baron de), Les vies de plusieurs grands capitaines françois, Paris, Jean du Bray, 1643, p. 45-82.

moment des noces de sa soeur, qu'aux débuts d'une carrière prometteuse, sous les ordres de son grand-oncle¹⁶. Cette alliance garantissait autant qu'elle affichait l'ambition de Jean de La Valette : arriver à la cour. Ces accointances gasconnes n'étaient qu'un moyen accessoire, parmi d'autres, d'y parvenir. Il est à remarquer d'ailleurs que ce sont les ligueurs, adversaires acharnés d'Épernon à la fin des années 1580 qui, les premiers, ont, dans leurs libelles, stigmatisé ses origines gasconnes¹⁷. La réussite d'Anne d'Arques de Joyeuse (1560-1587), originaire du Languedoc, est parallèle à celle d'Épernon : ils furent, on le sait, les deux « archimignons » concurrents d'Henri III. Il faut aussi penser au succès, ultérieurement, de Charles d'Albert de Luynes, venu de Provence. Ces deux derniers personnages démontrent que le fait d'être méridional n'est pas une tare, ou plutôt qu'il n'entache pas définitivement de provincialisme et qu'il n'empêche pas d'incarner le meilleur de la cour et de la France. A moins qu'il n'y ait une exception pour le Sud-Ouest du Royaume... Le rapprochement qu'établissaient les Ligueurs entre Pierre de Gaverston (ou de Gabaston), le favori gascon d'Édouard II d'Angleterre (1284-1327) et le duc d'Épernon était doublement désobligeant : d'une part quant à la nature des relations que ce dernier entretenait avec Henri III ; d'autre part parce qu'il renvoyait au caractère plutôt intermittent de la loyauté des Gascons envers la couronne de France entre 1154 et 1453 au moins.

Dans ces conditions, il faut se demander alors, pourquoi Épernon a voulu et choisi d'être du Sud-Ouest, et plus particulièrement du sud-ouest bordelais ? Certes, revendiquer hautement la « gasconité » dont on l'affublait en guise d'insulte devint certainement pour le duc une manière de bravade et de superbe revanche. Mais rien objectivement ne le forçait cependant à le faire. On l'a vu, il n'était gascon que par raccroc familialement et assez marginalement du point de vue géographique. D'ailleurs, au début de sa faveur, il parut préférer l'Île-de-France et la proximité de Paris à son lointain et assez vague pays natal : ainsi fit-il acquisition des seigneuries de Palaiseau et Villebon en val d'Yvette et de Fontenay, de Saint-Léger

¹⁶ Anselme de Sainte-Marie (Pierre Guibours dit le Père), Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France et des grands officiers de la couronne, Paris, 1726-1733, réed. 1967, t.I, notice Bellegarde - Lucinge (René de), Lettres sur les débuts de la Ligue (1585), éd. Alain Dufour, Genève, Droz, 1964, p. 69.

¹⁷ B.N.F., « Histoire tragique et mémorable de Pierre de Gaverston », 1588, cote Lb35.440 A.

et de Tournan en Brie¹⁸ et surtout c'est la châtellenie d'Épernon, près de Chartres qu'Henri III érigea, en 1581, en duché-pairie à son profit alors qu'il choisit pour d'Arques une vieille terre de famille, celle de Joyeuse en Vivarais¹⁹. Peut-être la piété filiale entra-t-elle en ligne de compte ? Au moment où il disparut prématurément, Jean de La Valette, père vénéré du duc d'Épernon et capitaine assez unanimement apprécié, semble-t-il,²⁰ exerçait la charge de lieutenant général du roi en Guyenne. Cela lui avait valu de faire, en 1574, une entrée solennelle à Bordeaux qui marqua probablement le jeune Jean-Louis²¹. Jean de La Valette devait apparemment cette promotion à ce que l'on pourrait appeler une translation d'obédience pour ne pas dire une pure et simple trahison : il avait, en effet, de toute évidence, quitté le parti de sa belle-famille, les Termes-Bellegarde, pour celui, plus prometteur encore, du duc de Guise. Il le démontra publiquement à l'occasion du siège de la Rochelle de 1573, en demandant à ce dernier, plutôt qu'à l'un de ses parents, de présenter ses deux fils, Jean-Louis et Bernard, au duc d'Anjou, bientôt Henri III. Il n'est pas sûr que ce revirement soit tout à fait étranger à son trépas. Il mourut en quelques jours, officiellement d'une « fièvre », au terme d'une chevauchée dans la campagne gasconne ; mais on pourrait fort bien penser à un guet-apens. En tout cas, on ne connaît pas avec certitude la date de sa mort, intervenue entre 1573 et 1576. Et toujours est-il que Guise ne continua pas après la mort de leur père à patronner les jeunes La Valette : ce qui contribue sans doute à expliquer les choix anti-guisards ultérieurs du duc d'Épernon²². En fait, ce que l'on peut précisément documenter, quant à un établissement personnel, effectif et durable d'Épernon dans le sud-ouest tient essentiellement à son mariage avec Marguerite de Foix-Candale, héritière de la maison des captaux de Buch.

¹⁸ Bibliothèque de l'Institut, coll. Godefroy 130, f°3-5 et 307, f°160.

¹⁹ A.N, X.1a 8636, f°2 – Épernon s'occupa de fort près de la gestion de ces domaines, tout particulièrement du duché d'Épernon : BNF, Factums, Thoisy 372, f°85.

²⁰ Girard, op.cit., t.I, p. 10 – Monluc (Blaise de), Commentaires, La Pléiade, Gallimard, 1964, p. 643.

²¹ Gaufreteau (Jean de), Chronique bordelaise, 1878, t. 1 p.189.

²² Girard, op.cit, t.1, p. 17-18

Or le mariage d'Épernon fut une affaire délicate et de longue haleine. Elle impliquait, en effet, le statut et l'avenir politique de l'« archi-mignon » d'Henri III. Elle touchait aussi un personnage avisé dont les contemporains rapportaient la prudence et les capacités calculatrices²³. Bref, alors que les noces de Joyeuse, l'autre grand favori du roi, furent scellées dès le 24 septembre 1581 avec le faste que l'on sait²⁴, il fallut six années de tractations et de projets sans résultats pour conclure celles d'Épernon. En 1583, l'hypothèse d'un mariage avec une cousine de la reine Louise, épouse d'Henri III, demeura vaine²⁵. Ce furent ensuite des noces avec Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre, qui, en juillet 1584, ne se firent pas²⁶. Quelques semaines plus tard, fin août, une improbable union avec une princesse Guise, en l'occurrence rien moins que Madame de Montpensier, Catherine-Marie de Lorraine, la propre sœur du Balafre, fut à son tour écartée²⁷. Finalement, à la fin août 1587, le duc, à 33 ans, convola avec Marguerite de Foix-Candale qui en avait tout juste vingt²⁸. Mais qu'est-ce qui exactement porta Épernon vers ce parti ? Pourquoi donc ce pacte matrimonial en particulier acheva cette série d'échecs ?

De fait, Marguerite de Foix-Candale correspondait parfaitement à ce qu'Épernon stratégiquement pouvait désirer. Moins parce qu'elle était du Sud-Ouest que parce qu'elle lui permettait de se rapprocher des Montmorency. Dans la conjoncture de 1587, c'était pour le duc, sinon un objectif prioritaire, du moins la meilleure des alliances pour consolider sa place à la cour et dans le royaume. Marguerite était, en effet, la petite-fille du grand connétable Anne (1493-1567), par sa mère Marie de Montmorency. De plus, elle avait été élevée par sa tante, Diane de France (1538-1619), bâtarde légitimée d'Henri II, veuve de François de Montmorency (1530-1579), qui était une autorité morale et politique incontestée²⁹. Une telle alliance lui offrait ainsi, faute d'épousailles avec Catherine de Bourbon, l'opportunité de

²³ Calendar of State Papers, janvier-février 1583, p. 62

²⁴ Calendar of State Papers, 1^{er} octobre 1581 (lettre de Cobham à Walsingham) - L'Estoile (Pierre de), *Journal pour le règne d'Henri III*, éd. Louis-Raymond Lefèvre, Gallimard, 1943, p. 274-75.

²⁵ Busbecq (Ogier-Ghislain de) *Lettres*, 1748 (2 mai 1583)

²⁶ BNF, N.A.F, 4052, f°1-49.

²⁷ *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, éd. Desjardins, t.IV, p.532-34) août 1584.

²⁸ L'Estoile, op. cit, p. 501-502.

²⁹ Girard, op.cit., t.I, p.162 – BNF, Fr 17557, f°137 (contrat de mariage du duc d'Espèron avec Marguerite de Foix).

marquer son ancrage du côté navarriste. La stérilité du couple royal et le décès, le 10 juin 1584, d'Alençon-Anjou, le dernier des frères Valois avait ouvert une crise de succession qui imposait que l'on prenne position. La clé n'en était pas encore tout à fait la question de l'application ou non de la loi salique ; mais elle opposait d'ores et déjà comme héritier présomptif du trône, au Béarnais huguenot préféré d'Henri III, un candidat selon les vœux de la Ligue : son oncle, le sénile cardinal de Bourbon (1523-1590) -avant que ce ne soit l'Infante, petite-fille de France. Or non seulement, Diane de France oeuvrait à rapprocher Navarre de la couronne ; mais encore -quoique cela n'intervienne que secondairement, c'est probable, dans la décision du mariage- la future duchesse d'Epéron par son père, Henri de Candale (mort en 1571), issu de la maison de Foix, cousinaut avec le futur Henri IV³⁰. C'était d'autant plus important pour Epéron de s'identifier de cette manière que Joyeuse, à l'été 1587, continuait à incarner auprès d'Henri III, le parti et les vues guisardes. Nul ne pouvait prévoir que ses jours étaient comptés et que la mort l'attendait sur le champ de bataille de Coutras, le 20 octobre suivant³¹. Mais surtout la lignée des Montmorency était prestigieuse. Elle disposait, parmi les grands d'un ascendant qui la rendait incontournable et exceptionnelle à la fois. En se plaçant à ses côtés, Epéron pouvait ainsi prendre parti contre les Guises et la Ligue tout en cultivant sa différence d'avec Henri de Navarre.

Ce qui, très concrètement, permit d'hâter la conclusion du mariage d'Epéron et de Marguerite de Foix-Candale reste obscur. Sans doute faut-il prendre en considération ce qu'il advint à l'occasion de la mission diplomatique dont fut chargé le duc entre la mi-mai et la fin de juillet 1584. Alors qu'Alençon-Anjou était à l'agonie, il s'agissait d'aller rejoindre Henri de Navarre dans ses domaines du Midi pour le convaincre d'abjurer le protestantisme et de faciliter ainsi sa future accession au trône. A bien des égards, cette mission fut un fiasco : Henri de Navarre ne fit aucune concession et Catherine de Bourbon, on l'a vu, n'accorda pas sa main au duc. Il semble même que cet échec patent ait laissé entrevoir la disgrâce d'Epéron ; mais un spectaculaire accident de cheval dont le duc se tira

³⁰ Ils avaient pour ancêtre commun Archambaut de Grailly. L'arrière petit-fils de ce dernier, c'est-à-dire Gaston II de Foix, prince de Viane, vicomte de Castelbon, était l'arrière-arrière grand-père maternel du Béarnais.

³¹ Cocula (Anne-Marie), « La bataille de Coutras », *L'Histoire*, n°103, septembre 1987, p. 43.

« miraculeusement » indemne -c'était un cavalier émérite !- au moment où il rejoignait Henri III à Lyon fit opportunément oublier à ce dernier ses reproches et ses griefs³². Il n'en demeure pas moins que ce long (et lent) voyage permit à Epernon de parcourir le Sud-Ouest de Bordeaux à Pau, en passant par Agen et Pamiers, et même, semble-t-il, Caumont où demeurait toujours sa mère. Tout au long de son périple, le duc fut fêté, flatté et sollicité, bref, comme en témoignent ses lettres au roi, il fit une expérience délectable, celle d'être reconnu et traité en maître, comme il ne l'avait encore jamais été nulle part ailleurs³³. L'idée de revivre et même de pérenniser de tels moments, grâce à ce que Marguerite de Foix-Candale apportait en dot, acheva certainement de persuader Epernon qu'elle était l'épouse qu'il lui fallait.

Un laps de temps non négligeable fut cependant nécessaire pour réaliser cette union qui, de toute évidence, n'avait rien d'un coup de cœur. On conserve une lettre datée du 14 mai 1587 d'un gentilhomme d'une fort bonne famille du Sud-Ouest, Louis Chastagner de La Roche-Pozay qui offre ses bons offices pour avancer l'affaire à François de Candale, évêque d'Aire (1513-1594)³⁴. Ce dernier était le grand-oncle et le tuteur de la jeune femme ; il était aussi et surtout le chef de la maison de Foix-Candale. Il est donc clair qu'au printemps 1587 la négociation du mariage était déjà en cours : depuis quelle date ? Rencontra-t-elle alors des obstacles particuliers ? Rien ne permet de l'affirmer avec certitude. Toutefois, la tragédie qui frappa la famille de Marguerite au cours de l'été 1587, ne manqua probablement pas d'influer sur les discussions matrimoniales engagées. L'événement fut un choc dans toute la province : Montaigne significativement l'a noté sur ses « éphémérides » : le 29 juillet... « *le comte de Gurçon le comte du Fleix & le chevalier, trois freres mes bons sires & amis, de la maison de Foix, furent tués à Moncrabeau en Agenois en un combat fort aspre pour le service du roy de Navarre* »³⁵. Il s'agit de cousins germains de la future épouse d'Epernon : leur mère Diane-Charlotte de Foix-Candale et le père de Marguerite étaient frère et sœur.

³² Calendar of State Papers, août 1584-août 1585, Lettre de Strafford à Walsingham (24 août 1584), p.31.

³³ BNF, Fr 15568, f° 108, f°116, f°124 notamment.

³⁴ Archives historiques de la Gironde, t.24, pp.367-68 (le document provient du fonds privé du marquis de Castelnau d'Essenault)

³⁵ Montaigne, Œuvres complètes, La Pléiade, Gallimard, 1962, p. 1410 n°28.

Cette hécatombe affaiblissait moralement -fort probablement- et politiquement -à coup sûr- le père des disparus. Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et de Fleix, vicomte de Meilles et marquis de Trans, après avoir été à la tête d'une première version de la Ligue au temps des trois premières guerres de religion, était devenu à partir du milieu des années 1570, l'un des plus actifs partisans d'Henri de Navarre en Guyenne. C'est à l'abri de ses domaines que fut d'ailleurs conclue et signée, le 26 novembre 1580, la paix du Fleix qui mit fin à la septième guerre de religion³⁶. Le marquis de Trans perdait ses fils et davantage encore : leur disparition le privait de la puissance et du pouvoir d'influence qu'ils lui assuraient en tant qu'héritiers et agents auprès du roi de Navarre, héritier présomptif du trône de France. Avancer toutefois, que ce triple deuil en consolidant la position de Marguerite de Foix comme héritière dans la maison de Foix, poussa Epernon à l'épouser au plus vite, est peut-être abusif. D'une part, quoique le fait soit le plus souvent oublié des généalogistes, Germain-Gaston de Foix avait un quatrième fils qui continuait à défendre et à illustrer la gloire de la lignée³⁷ et Louis de Gurson, l'aîné des victimes de la bataille de Moncrabeau avait déjà une descendance solide de quatre enfants (deux fils et deux filles) ; d'autre part, Marguerite de Foix-Candale avait une sœur, Françoise, avec laquelle elle partageait les droits sur l'héritage de leur défunte mère (décédée en 1564, semble-t-il) et de leur père, lui aussi disparu : il avait été tué, lors d'une attaque devant Sommières en 1571³⁸. Il n'en demeure pas moins que la famille de Foix-Candale était fragile. Une lettre de Benayet, régisseur du château de Verteuil laisse clairement entendre que Marthe d'Astarac, mère de l'évêque d'Aire et arrière-grand-mère de la mariée, qu'on a confié à la garde de ce serviteur de confiance souffrait de troubles mentaux. D'ailleurs certains traits du comportement du grand-oncle de Marguerite ne sont peut-être pas étrangers à un certain désordre psychiatrique³⁹. Mais en plus de ce

³⁶ Aubigné (A. d'), Histoire universelle, t.I, p.204 - Jouanna (A.), Boucher (J.), Biloghi (D.), Le Thiec (G.), Histoire et dictionnaire des guerres de religion, coll. Bouquins, R. Laffont, 1998, p. 290 – Gardeau (L.), Les comtes de Foix-Gurson et la cause royale au XVIe siècle, Périgueux, Fanlac, s.d., p. 6-7.

³⁷ Gardeau, op.cit. p. 11.

³⁸ Girard, op.cit., t.I, p.162 - Jouanna et alii, Histoire et dictionnaire ..., notice Foix-Candale, p.924-925.

³⁹ On peut penser à la manière dont il s'emporta contre Agrippa d'Aubigné qui lui rendait visite au château de Cadillac. En son temps, on l'interpella comme une pieuse indignation devant un blasphémateur, peut-être le tiendrait-on aujourd'hui pour un épisode délirant. Il en va de même

déséquilibre, les Foix-Candale étaient aussi fragilisés et affaiblis par un autre élément transmis de génération en génération : ils perpétuaient une lignée de héros ayant généreusement versé leur sang sur les champs de bataille et ayant non moins abondamment perdu la vie au combat dans la fleur de l'âge. On pense, bien sûr, au Gaston de Foix, héros, en 1512, de la bataille de Ravenne où il mourut à vingt ans pour la plus grande gloire de sa maison. Ses descendants ne pouvaient faire moins : ils étaient bel et bien affectés du « complexe d'Alexandre » !⁴⁰. Dans cette logique se place, à coup sûr, le sacrifice des frères Gurson du Fleix. Avant eux, leur grand oncle, frère aîné de l'évêque d'Aire, était mort en 1528 au siège de Naples ; leur oncle Henri de Candale, père de la future duchesse d'Épernon avait suivi cet exemple. Emporté dans cette escalade héroïque et tragique, il ne restait au dernier fils de Germain-Gaston de Foix-Gurson (le dernier des quatre frères !) qu'à suivre le panache blanc et à trouver un trépas sublime au siège de Chartres en 1591⁴¹. À l'opposé, le duc d'Épernon était doté d'un équilibre et d'une fermeté de caractère remarquables (et remarquées)⁴². Quant au sens du sacrifice et de l'acte gratuit, sublime et sans retour, il n'entrait pas vraiment dans ses catégories. On ne manqua pas d'ailleurs (Aubigné le premier, comme il en a été question précédemment) de le taxer plus d'une fois de couardise. Quoiqu'il en soit, en épousant Marguerite de Foix-Candale, il avait l'occasion de saisir, une fois encore, la fortune « *par le crin frontal* », comme on disait à l'époque, et il ne manqua pas de le faire.

Ce qui est clair, cependant, c'est que la conclusion de ce mariage, voulu par Épernon, n'alla pas sans réserves ni réticences du côté des Foix-Candale. Il faut dire qu'elle relevait purement et simplement de la mésalliance. Une lettre du très

pour les expériences et les inventions de l'évêque d'Aire : savant génial ou esprit égaré ? Archives historiques de la Gironde, t.24, p.360-61 (lettre du 21 juillet 1580 ? provenant du fonds privé du marquis de Castelnau d'Essenault).

⁴⁰ Jouanna (Arlette) Le devoir de révolte, la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1661, Fayard, 1989, p.48.

⁴¹ La Chenaye des Bois (F. Aubert de) et Badier, Dictionnaire de la noblesse, t.VIII, p.183 (notice Foix) - Ordonnance de permission d'informer de la naissance des parents de Gaston de Queyssart, écuyer, « intendant des affaires et maisons du comte de Gurson », 1668 (document Charavay), cité par Gardeau (L.), op. cit., p.11.

⁴² Henri III l'appréciait particulièrement trouvant en lui un contrepoint à ses propres angoisses et à ses doutes - L'Estoile (P. de), op. cit., p.562 (31 mai 1588).

lettré magistrat bordelais, Florimond de Raymond (v.1540-1601) (datée d'un vendredi non précisé de l'année 1587) laisse entrevoir l'émotion et même le scandale que la perspective de cette union suscitait dans le public, ou, du moins dans certains milieux, en Guyenne⁴³. L'exposé qu'il développe à l'intention de François de Foix-Candale, évêque d'Aire doit manifestement beaucoup à la rhétorique et la pratique juridique du conseiller au Parlement qu'il était. Il s'agissait pour lui, ni plus, ni moins que de rendre acceptable et légitime, somme toute, l'impensable : l'alliance d'une ancienne famille, pilier de la province, avec un nobliau ; une anomalie généalogique pure et simple. En expert de la jurisprudence et en historien érudit, Florimond de Raymond trouva ce qui justifiait l'exception : le précédent d'Archambault de Grailly au temps de la guerre de Cent ans. Celui-ci était le frère cadet de Jean II de Grailly (mort en 1377), fort redouté capitaine et grand ennemi de Bertrand du Guesclin qui parvint pourtant à le mettre en fâcheuse posture à la bataille de Cocherel (16 mai 1364) comme le rapporte éloquemment les Chroniques de Jean Froissart⁴⁴. Les deux frères Grailly étaient issus de la gentilhommerie du pays de Gex, leur arrière-grand père s'était mis au service d'Edouard 1^{er} Plantagenêt, maître de la Guyenne. Ce qui amena leur grand-père et leur père continuant de même leurs bons offices auprès d'Edouard II et d'Edouard III à s'établir dans le Sud-Ouest. Pierre de Grailly avait ainsi épousé Assalide de Bordeaux qui lui apporta en dot le captalat de Buch, la seigneurie de Puypaulin et celle de Castelnau-de-Médoc. Archambault hérita finalement des titres et des biens de son aîné ; surtout son mariage en 1381, avec la nièce de Gaston-Phébus, Isabelle de Foix, vicomtesse de Béarn et de Castelbon fit de lui le fondateur de lignée dont Marguerite de Foix-Candale descendait. Florimond de Raymond expliquait que ce personnage auréolé de prouesses militaires et fort bien introduit en cour n'hésita à effacer son nom et son blason au profit de ceux plus glorieux de son épouse et, fort de cet argument, le magistrat bordelais incitait

⁴³ Archives historiques de la Gironde, t.24, p.366 (document provenant du fonds privé du marquis de Castelnau d'Essenault). Il faut sans doute voir une marque du respect et du prestige de la famille de Foix-Candale dans la présence du Parlement de Bordeaux en corps, aux funérailles, en février 1581, de Jacqueline de Foix, sœur de François de Candale, évêque d'Aire. Cadette assez obscure de la famille, elle était sans doute, néanmoins, fort recommandable par sa piété (elle avait pris le voile) et par ses œuvres.

⁴⁴ Froissart (Jean), Chroniques, éd. Andrée Duby, Stock/Moyen Age, 1997, p. 219-229.

vivement l'évêque d'Aire à exiger que le duc d'Epéron en fasse autant, c'est-à-dire qu'il accepte que sa descendance s'appelle Foix-Candale ; cet acte d'humilité et ce sacrifice onomastique étant les conditions utiles et nécessaires pour rendre tolérable l'union contre-nature de l'archi-mignon d'Henri III et de la fine fleur de la meilleure noblesse gasconne⁴⁵.

Par ailleurs, on constate des signes de méfiance voire même la manifestation d'une certaine suspicion à l'égard d'Epéron de la part de l'évêque d'Aire et de sa sœur, Marie, comtesse de Ribérac depuis son mariage avec Guy d'Aydie. Cela est perceptible au moment de la signature du contrat de mariage, le 22 août 1587, à la fois par ce que l'on peut apprendre des circonstances de la passation de cet acte comme par les dispositions qu'il contient. Le duc de Henri de Montmorency (1534-1614), oncle maternel de la future n'était pas là : Claude de Cocqui, sieur de Brunelles le représentait. Cette réunion était, au propre comme figuré, dominée par la haute stature de Diane de France qui la tenait de son père, Henri II. C'est elle qui recevait puisque le château de Vincennes où se déroulait la scène était sa résidence principale⁴⁶ et elle ne cachait pas sa sympathie à l'endroit d'Epéron. Deux partis se trouvaient alors véritablement face à face. D'une part, celui brillant, bruyant et voyant du duc, futur marié. Auprès de lui se trouvaient, en effet, Antoine de Moncassin, son cousin et homme de confiance, ainsi que deux courtisans en vue devenus ses beau-frères et alliés, Charles de Luxembourg, comte de Brienne (époux d'Anne-Marie Nogaret de La Vallette) et Henri de Batarnay de Joyeuse, frère de l'autre « archi-mignon » d'Henri III et tout récent veuf de Catherine Nogaret de la Valette. Madame de Ribérac, d'autre part, unique représentante des Foix-Candale (la présence de Marguerite n'est pas mentionnée) pouvait apparaître bien faible et esseulée, n'ayant à ses côtés, pour soutenir sa cause, que les deux procureurs de l'évêque d'Aire, grand-oncle et tuteur en titre, on l'a vu, de la mariée, un conseiller du Parlement de Paris, Claude Turcot, sieur de la Bournalière et Jean de la Forestie, trésorier général de France en Limousin. Moins huppés que les précédents, ils étaient néanmoins, de longue date, des

⁴⁵ Archives historiques de la Gironde, t.24, p.366 (document provenant du fonds privé du marquis de Castelnau d'Essenault).

⁴⁶ Brantôme, Œuvres, éd. Lalanne, t. VIII, p.140-145 - .

hommes de confiance de François de Candale, fins connaisseurs des choses du droit et de l'argent.

Surtout il fallait aussi compter sur la détermination et la fermeté de Marie de Foix qui nourrissait fort probablement une forte rancune à l'encontre d'Épernon. En effet, son fils unique, François, vicomte de Ribérac avait succombé à ses blessures, le 28 avril 1578, au lendemain du fameux et très mortifère « duel des Mignons ». Si La Valette qui n'était pas encore duc d'Épernon, ne fut pas directement responsable de cette sanglante rencontre, il n'y était pas tout à fait étranger cependant. Lui-même s'était battu prétendument « pour dames », le 2 avril, avec grand fracas, contre un proche des Guises, Gilles de Souvré, marquis de Courtenvaux⁴⁷. Pour cette raison, étant donné le climat d'émulation et de rivalité qui régnaient parmi les mignons d'Henri III, l'affaire du 27 avril, fut une surenchère en nombre et en violence du duel de La Valette, sous le prétexte d'un règlement de comptes galants et surtout politiques. Or, non seulement, La Valette ne fut pas de la partie, mais, de plus, l'élimination des plus brillants « mignons » (avec le fils de Marie de Foix avaient aussi péri Quélus, Maugiron, Schomberg et Livarot) facilita grandement son ascension dans la faveur royale et sa réussite ultérieure⁴⁸.

Toujours est-il que le contrat du mariage d'Épernon avec Marguerite de Foix-Candale instituait entre les époux une communauté de biens réduite et limitée surtout par une série de stipulations qui dénotaient une défiance assez prononcée du côté de la future épouse. Les dispositions habituelles touchant l'éventualité de la disparition de l'un des conjoints ou de la dissolution du mariage font l'objet d'une précision toute particulière ; comme si cette union n'en était, au fond, pas vraiment une ou, du moins, n'était pas destinée à durer. Apparemment Marguerite obtenait de sérieuses garanties : au cas où Épernon disparaîtrait, elle conservait le douaire qu'il lui constituait ainsi qu'un domaine choisi à son gré parmi les possessions du duc. Elle reprendrait aussi tout ce qu'elle avait apporté au moment du mariage ainsi que les acquêts sans être tenue par les dettes créées pendant la durée du mariage. De plus, il était prévu que si le duc venait à racheter ou à aliéner sur les

⁴⁷ L'Estoile, *op.cit.*, p. 184.

⁴⁸ Brantôme, *œuvres*, t.V, p.104.

biens de Marguerite, il avait à en restituer l'équivalent, au besoin aux dépens de ses propres biens. Le contrat ne faisait pas explicitement référence à la coutume de Bordeaux. Sans doute, cela allait-il de soi, compte-tenu des origines de la mariée et du souci des siens de veiller à leur intérêt : la coutume de Bordeaux, on le sait, était très exigeante à l'endroit du respect des droits matériels de l'épouse. Des procédures ultérieures, on le verra, montrent bien qu'elle inspirait certainement la rédaction de cet acte. Et encore, par dessus tout, les Foix-Candale obtenaient satisfaction quant à ce qui préoccupait Florimond de Raymond : le fils aîné du couple devrait porter le nom et les armes de la maison maternelle ou, à défaut, le mari de la fille aînée. Ce qu'Epernon obtenait en contrepartie pouvait apparaître juste et légitime, compte tenu de ce qu'il concédait. Marguerite ne pouvait disposer de sa part de la communauté qu'en faveur de ses enfants et en cas de remariage d'un tiers seulement de ses biens en faveur de ses héritiers. Dans ces conditions, le captalat de Buch que l'évêque d'Aire ajoutait à la corbeille de la mariée semblait tout juste un agrément supplémentaire et de peu de conséquence immédiate, puisque le grand-oncle de Marguerite en restait usufruitier. L'on était, en effet, en droit de penser que l'espérance de vie, même réduite, du vieil homme dépasserait la longévité précaire du simple favori qu'était Epernon. Mais ce dernier avait accepté trop et trop facilement pour que Madame de Ribérac soit sûre d'avoir désarmé définitivement le potentiel nuisible du futur époux. Le contrat comportait une faille, elle le savait probablement, qui menaçait de réduire à néant toutes les précautions des Foix-Candale. Il s'agissait d'une disposition touchant l'apurement des dettes contractées avant le mariage. Ce qu'Epernon reprendrait à son compte du côté de Marguerite, n'entrerait pas dans la communauté mais lui resterait en propre. Au vu de la situation financière des Foix-Candale, cette clause ouvrait pratiquement à Epernon la possibilité de faire main basse sur les biens de cette maison⁴⁹. Guillaume Girard, auteur de l'Histoire de la Vie du duc d'Espéron (publiée en 1655), secrétaire, confident et thuriféraire de son maître a soin de

⁴⁹ BNF, Fr 17557, f°137-140 (Contrat de mariage du duc d'Espéron avec Marguerite de Foix, fille du comte de Candalle) - Saignat (Léo), Essai sur l'origine de la coutume de Bordeaux, Bordeaux, Gounouilhou, 1861, p.33-34. – Renusson (M. de), Œuvres, éd. J.A. Sérieux, Paris, Colombier, 1777, Traité de la communauté de biens entre l'homme et la femme conjoints par le mariage, chap.XV, p.100.

préciser, fort peu galamment, que la mariée n'était pas belle : peut-être était-elle affligée du strabisme héréditaire des Montmorency (mais cela n'empêchait pas son oncle de briser les cœurs) ? Surtout Girard souligne bien que le mariage, compte tenu du passif accumulé par la famille, n'était pas une très bonne affaire pour le duc d'Épernon. Sans doute est-il soucieux d'atténuer la rapacité dont ce dernier fit preuve ⁵⁰.

En tout cas, les épousailles de Marguerite de Foix-Candale et du duc d'Épernon se déroulèrent dans une relative discrétion. Ainsi après la signature du contrat de mariage au château de Vincennes, il y eut un grand bal « *en l'hostel neuf de Montmorency, rue Saint-Avoye* ». Le roi offrit à la mariée un superbe collier de perles, mais il se fit surtout remarquer par le chapelet en têtes de morts qu'il porta ostensiblement toute la soirée. Sans doute n'était-il pas opportun de renouveler le scandale causé par la débauche de luxe et de faste des noces de Joyeuse⁵¹. De plus, Épernon était en deuil. Il venait de perdre sa sœur préférée, Catherine, mariée par la volonté du roi, au frère de Joyeuse. La jeune femme ne manquait probablement pas de charme ; son époux en était, semble-t-il, fort épris. Néanmoins, il paraît plausible qu'elle ait été en butte aux reproches et à l'hostilité de sa belle-famille, en raison de ses peu reluisantes origines, et on peut même penser que cela contribua à la pousser à des dévotions et à des macérations excessives qui finirent par lui coûter la vie⁵². Malgré (ou à cause) de cette disparition, Épernon voulut-il, au plus vite, conclure son mariage ? Souhaitait-il par les Foix-Candale, pratiquer contre des Grands une sorte de rétorsion que la faveur du roi l'empêchait d'appliquer directement aux Joyeuse ? Rien, en fait, ne permet de trancher. Un autre élément reste encore à considérer. S'il faut en croire la rumeur, c'est à contre-cœur que Marguerite de Foix-Candale devint duchesse d'Épernon. En réduisant à peu de chose les cérémonies et les festivités, peut-être s'agissait-il aussi de dissimuler l'hostilité, voire la répugnance de la jeune mariée à l'endroit de son nouvel époux. La réputation peu engageante qu'il traînait, les conditions mêmes

⁵⁰ Girard, *op.cit.*, t.1, p.164. Il n'a pas connu personnellement la duchesse d'Épernon (n'étant entré au service du duc qu'en 1620). Il écrit à ce propos vraisemblablement ce qu'il a entendu de la bouche d'Épernon.

⁵¹ L'Estoile, *op.cit.*, p.501-502 (30 août 1587).

⁵² Boucher (Jacqueline), *La cour de Henri III*, Ouest-France Université, 1986, p.192.

dans lesquelles elle lui était livrée, donnaient quelques motifs valables au comportement de la jeune femme que le « dérangement » et les « bizarreries » constatés chez les siens pouvaient rendre excusables⁵³. Il est même permis d'avoir quelque doute sur la consommation du mariage ou, du moins, sur l'intimité des nouveaux époux dans les mois qui suivirent. La réussite publique d'Épernon éclipsa, en tout cas, cette éventuelle faillite privée. Le duc parvint alors, entre l'automne 1587 (qui vit la disparition de Joyeuse) et le printemps suivant, au faite de sa puissance : « *demi-roi* », selon l'expression de ses contemporains, il devint aussi la cible principale de la contestation ligueuse qui obtint avec la journée des Barricades, le 12 mai 1588, son renvoi de la cour et sa disgrâce officielle. On sait que la nouvelle duchesse d'Épernon suivit son époux qui se réfugia alors à Angoulême (il en était gouverneur en titre et disposait de solides appuis dans la province). Le fit-elle de gré ou de force ? Rien là non plus ne permet de se prononcer. La seule certitude que l'on ait c'est qu'elle manifesta une grande fermeté de caractère et une remarquable loyauté envers son mari lorsque celui-ci se trouva en sérieuse difficulté entre le 10 et le 12 août 1588. Comme Épernon était assiégé à l'intérieur de la citadelle par la faction ligueuse, elle fut elle-même pratiquement prise en otage ; mais elle refusa courageusement d'engager le duc à se rendre. Or celui-ci, l'épée au poing, parvint contre toute attente à se tirer de ce mauvais pas⁵⁴. Il faut encore se risquer à des supputations sur ce qu'il advint par la suite. En tout cas, Marguerite de Foix-Candale d'Épernon donna naissance en janvier 1591, à un fils et deux autres accouchements suivirent rapidement⁵⁵. Le péril avait-il fini par souder ce couple mal uni dans la prospérité ? Épernon, impavide dans l'épreuve, parut-il à la jeune duchesse comme un héros digne de ses ancêtres et d'elle, enfin ? Ou simplement s'était-elle résignée à son sort ? L'impitoyable traitement que le

⁵³ L'Estoile (P. de), Journal pour le règne de Henri IV, éd. André Martin, 1960, p. 267-268 : « Badauderie insigne de Paris contre le roi et le duc d'Épernon » extraite d'un libelle intitulé Les choses horribles contenues en une lettre envoyée à Henri de Valois par un Enfant de Paris, le 28^e janvier 1589. Sur la copie qui a été trouvée en cette ville de Paris, près l'Horloge du Palais pour Jacques Grégoire, imprimeur, M.D.LXXXIX :... « *Madame la comtesse de Foix dit qu'elle aimait mieux mourir que d'être habitée de lui ; que son mariage a été fait par sort et charme contre sa volonté... dont le jour ensuivant ne cessa de pleurer devant sa tante...* ».

⁵⁴ L'Estoile, op.cit, p. 570 – « Discours véritable de ce qui s'est passé dans la ville d'Angoulême entre les habitants et le duc d'Épernon, le 14 (sic) août 1588 » Paris, Rosset, 1588, réimprimé dans les Mémoires de la Ligue, t.II, p. 509.

⁵⁵ Girard, op. cit., t.2, p. 58-60.

duc réserva à Françoise de Foix, la sœur cadette de Marguerite, ne démontrait-il pas que rien ne l'arrêtait ?

Pour s'en tenir, une fois encore, aux certitudes, il faut remarquer qu'Épernon s'intéressa assez vite aux biens de son épouse. Au début de 1589, il a déjà entamé une procédure pour faire valoir les droits de celle-ci sur le patrimoine de la maison de Foix-Candale. A la date du 3 février 1589, en tout cas, un acte est passé devant le notaire bordelais Jean Castaigne. Il rappelle les données du contentieux en cours. Le duc revendique pour son épouse, en tant qu'héritière de son défunt père, la jouissance des biens de son grand-père Frédéric de Foix-Candale et il argue aussi, de façon plus spécieuse, de ce que François de Candale, évêque d'Aire, a cédé à sa petite-nièce (et à son mari, qui la représente, en l'occurrence) « *l'administration et disposition* » de ses propres biens. Il s'agit d'une attaque en règle portée contre Germain-Gaston de Foix-Gurson, marquis de Trans, tuteur de ses petits-enfants, nés de son défunt fils Louis et de Diane-Charlotte de Foix-Candale, fille de Frédéric de Foix-Candale et tante de la duchesse d'Épernon. Foix-Gurson, en particulier au nom des droits acquis par sa belle-fille, suivant la coutume de Bordeaux, tient (c'est-à-dire « usurpe » d'après le duc), 12 paroisses du comté de Benauges. Épernon dénonce, en effet, chiffres à l'appui, que la valeur de ces biens dépasse ce qui devrait revenir aux héritiers en « *légitime* ». L'enjeu financier est d'importance. L'arbitrage qui s'ensuit condamne la duchesse d'Épernon (et plus précisément son époux) à verser la somme de 35 000 écus aux héritiers de Diane-Charlotte « *sur la légitime paternelle* » ainsi que sur la succession de sa grand-mère Françoise de La Rochefoucault, épouse de Frédéric de Foix-Candale. Quoiqu'Épernon le paie cher, cet acte qui lui donne raison est un succès. Il affirme, en effet, la validité de ses droits (au nom, certes, de son épouse) et il assied son emprise sur le comté de Benauges, dans l'Entre-deux-mers, pièce de choix, parmi toutes les possessions des Foix-Candale⁵⁶.

De toute évidence, il faut rapprocher cet acte des menées d'Épernon au détriment de sa belle-sœur, Françoise de Foix, cadette de son épouse. Il la fit enlever et la

⁵⁶ A.D. Gironde, 3^E 2995 (Castaigne), f°30 (l'acte comporte 9 pages r°/v° sans numérotation).

contraignit, en 1590, à prendre le voile⁵⁷. Une telle implacabilité relevait, à coup sûr, de l'urgence dans laquelle le duc se trouvait alors. En effet, à ce moment, sa situation s'était nettement dégradée. Certes, après l'assassinat des frères Guises à Blois, à la Noël 1588, le duc était revenu auprès d'Henri III, mais sans retrouver toutefois son ascendant de naguère. D'ailleurs l'assassinat du roi, le 1^{er} août 1589, compromit, une nouvelle fois, sa place à la cour. Il refusa, en effet, de faire allégeance au Béarnais et quitta, avec perte et fracas, semble-t-il, le camp de Saint-Cloud⁵⁸. Ce parti pris le plaçait, en tout cas, dans un certain isolement : il ne pouvait plus désormais compter que sur ses propres forces et ses propres ressources, d'où l'importance que revêtaient, à présent, pour sa sécurité et même sa survie, du point de vue matériel comme du point de vue financier, les biens et les terres de son épouse. Mais une autre raison incita probablement Epernon à miser sur la Guyenne, alors qu'il souhaitait prendre ses distances d'avec le tout nouveau Henri IV : la place de chef de la maison de Foix-Candale était à prendre ! En effet, les deux fortes personnalités de la famille étaient, à l'aube des années 1590, fort âgées et, selon toute apparence, assez mal en point : il s'agissait, bien sûr, de Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson, dont il vient d'être question, et de François de Candale, évêque d'Aire. On ne sait rien des dernières années de Charles de Foix, sieur de Villefranche, le dernier frère survivant de celui-ci : s'il vivait encore à cette époque, il aurait été lui-même bien âgé et il est peu probable, de toute façon, qu'il aurait eu l'envergure et le moyens de tenir ce rôle : il est, de son propre aveu, pauvre et inapte. Le comte de Gurson dût passer de vie à trépas aux alentours du décès de son dernier fils puisque le vieil homme testa en 1591⁵⁹. Une lettre du célèbre médecin bordelais Etienne Maniald, datée du 20 mai 1587, donne, quant à elle, un aperçu de l'état de santé de François de Foix-Candale durant ses dernières années. Il était à la recherche d'un remède contre le tremblement de ses mains, manifestement assez spectaculaire et handicapant. Souffrait-il de la maladie de Parkinson ou de symptômes afférents ? En tout cas,

⁵⁷ BNF, Fr 3260, f°39.

⁵⁸ Aubigné (Agrippa d'), Histoire universelle, t.VIII, p.82 – L'Estoile, op.cit., p. 644. Entraînant à sa suite la foule de ses fidèles et obligés, Epernon aurait gravement diminué en partant les effectifs de l'armée royale.

⁵⁹ Gardeau, op.cit., p. 11.

cette condition physique pourrait expliquer sa réclusion au château de Cadillac et constituer la vraie raison de son éloignement des affaires et de son refus des honneurs publics⁶⁰.

Quoiqu'il en soit, le patrimoine de la maison de Foix-Candale, sur lequel Epernon jeta son dévolu alors que commençait la dernière décennie du XVI^e siècle était fort important mais il était aussi en crise. Son assise territoriale était particulièrement vaste, elle s'étendait sur quatre grands secteurs. Le premier était en Médoc, il comprenait la sirie de Lesparre, la baronnie de Beychevelle, et celles de Lacanau, de Castelnau, de Lamarque, et de Saint-Laurent. Ensuite venait le pourtour du Bassin d'Arcachon, avec le captalat de Buch au sud et la baronnie de Lège au nord. S'y ajoutait l'Entre-deux-mers avec la baronnie de Cadillac, le comté de Bénauges, la baronnie de Cadillac et celle de Langon et aussi le domaine de Saint-Macaire. En fait, les biens des Foix-Candale s'étaient étalés jusqu'à l'Agenais. Mais on les trouvait possessionnés encore plus au sud de la Garonne, en Astarac, aux alentours de Mirande, de Miramont à Montaut et à Monferran-Plavès et jusqu'à Castelnau-Barbarens⁶¹. La rentabilité de cet impressionnant ensemble laissait de toute évidence à désirer. Une lettre de Charles de Foix à son frère François, l'évêque d'Aire, à la date du 9 juillet 1576, donne un aperçu des problèmes qui se posaient. Tout d'abord, une accumulation des procès et de jugements en instance, conséquence probable de cet enchevêtrement de seigneuries comme des conflits de succession produits et reproduits, de génération en génération, par cette grande famille. Là il est question d'une affaire qui traîne à Toulouse. Ultérieurement, une autre lettre, datée du 8 juillet 1586, mentionne une action intentée à Paris contre le duc de Nevers et qui tarde, elle aussi, à être réglée. Un tel contentieux joint à l'étendue des domaines rend nécessaire voire indispensable le recours à une foule de régisseurs, chargés d'affaires, secrétaires

⁶⁰ Archives historiques de la Gironde, t.24, p. 369-370 (document provenant du fonds privé du marquis de Castelnau d'Essenault).

⁶¹ BNF, Fr 20456, f°11-35 (ce document dresse l'inventaire des biens du duc d'Epernon en 1631 : il n'indique pas précisément ce qui lui venait exactement des Foix-Candale et ce qu'il a éventuellement acquis par ailleurs) - Fessenden, op.cit., p. 205-219 – A.D Gironde, 3^E 3150 (Chadirac), f°620.

et intendants dont l'efficacité, la loyauté ou l'honnêteté sont plus ou moins sûres. En tout cas, sans la présence d'un certain Latour, Charles de Foix ne peut rien faire, ni rien décider. On peut aussi évoquer, par ailleurs, le sieur Fau, solliciteur du procès à Paris, Ruleau, fort avide à se faire rembourser ses frais de déplacements ou encore François de Lalane qui se charge l'arme au poing de faire déguerpir du château de Beguey un certain Gannet qui s'y était retranché. Surtout, il faut évoquer Jean de La Forestie, trésorier du roi en la généralité de Limoges, et Claude Turcot, sieur de La Bournalière, conseiller au Parlement de Paris, qui apparaissent à plusieurs reprises dans la correspondance de l'évêque d'Aire et qui accompagnent Madame de Ribérac, lors de la signature du contrat de mariage de Marguerite.

Les Foix-Candale doivent donc faire face à des difficultés induites par la complexité de la gestion de domaines mal quadrillés et d'affaires peu aisées à manier. Leur compétence ne paraît pas toujours à la hauteur. Charles de Foix le reconnaît piteusement en avouant qu'il se perd dans les papiers de famille⁶². Mais d'autres problèmes de gestion viennent certainement tourmenter encore les parents de la nouvelle duchesse d'Epernon. Ils sont la conséquence des guerres de religion et des perturbations qu'elles ont engendrées. Grands propriétaires fonciers, les Foix-Candale, ont été les premières victimes, semble-t-il, des réquisitions faites pour les besoins des troupes tenant la campagne. Cela est vérifié au moins dans le cas de leurs terres des environs de Bajamont, près d'Agen : entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} mars 1576, ce ne sont pas moins de 200 sacs de froment qui échappent aux greniers de l'évêque afin de ravitailler les soldats de François de Durfort, sénéchal d'Agenais. Cette perte, à coup sûr substantielle, de revenus est encore alourdie du fait que les Foix-Candale, patrons traditionnels de la province, hésitent à aggraver la misère des populations en réclamant leur dû -à moins que plus prosaïquement le désordre ne les empêchent de le faire ! En tout cas, le testament de François de

⁶² Archives historiques de la Gironde, t.24, p.357-58 : lettre de Charles de Foix à François de Candale, évêque d'Aire (9 juillet 1576) – id., p. 365 : lettre du sieur Fau au même (8 juillet 1586) – id., p. 361-62 : lettre de Ruleau au même (13 octobre 1581) – id., p. 371 : lettre de François de Lalane au même (10 février 1588) (documents provenant des archives privées du marquis de Castelnaud d'Essenault)

Candale, évêque d'Aire mentionne parmi ses débiteurs, ses fermiers « *qui doibvent grandz sommes* » et « *que les émotions ne [lui] ont permis de [les] contraindre* »⁶³. Quelles qu'en soient les raisons exactes, la maison de Foix-Candale au moment de la huitième et dernière guerre de religion se trouvait financièrement en mauvaise passe. Par son côté hurluberlu et savant lunaire, François de Candale ne donnait pas, il est vrai, l'image d'un bon « *ménager* », d'un gestionnaire à poigne et d'un expert en profits. En fait, peut-être n'avait-il réellement à offrir à sa parentèle que cet élixir quasi miraculeux, cette « *eau magistrale* » de sa fabrication qui, en usage interne comme en usage externe, avait les vertus d'une panacée ? Peut-être ses expériences chimiques de blanchiment de mercure « *pour faire des billots de lune* » visaient-elles d'abord à lui procurer des revenus plus concrets et plus réguliers que ceux que lui rapportaient ses domaines⁶⁴ ? En tout cas, l'argent liquide semble faire cruellement défaut dans la maison de Foix-Candale. Ainsi voit-on François de Candale solliciter son fidèle Turcot afin d'acheminer le plus sûrement possible dans le sud-ouest de la vaisselle qu'il a fait acheter à Paris par l'abbé de Bonlieu (il n'a apparemment pas de quoi payer lui-même) : peut-être s'agit-il d'argenterie, matière première nécessaire à ses expériences chimiques ? De la même façon, l'évêque d'Aire envoie-t-il assez besogneusement, à sa petite nièce et pupille, Marguerite, le 20 juin 1587, la somme de « *trois cens trante trois escuz solleil et vingtz solz* », pour « *ses menus affaires et nécessités* », c'est-à-dire les préparatifs du mariage probablement : c'est bien peu en regard des 70 000 livres que les Montmorency lui donnèrent en dot et surtout du collier de 100 000 écus qu'Henri III lui offrit le 30 août. Dans ces conditions, il est à peu près sûr que les Foix-Candale avaient accumulé les dettes⁶⁵. Girard, le secrétaire-biographe du duc d'Épernon, l'affirme et le soutient avec force, en tout cas. Parmi les Grands, les

⁶³ Archives historiques de la Gironde, t.24, p. 353-357 – Conservé à la BNF sous la cote ancienne, Mss., coll. Brienne, vol. 302, f°183 et suiv. ce document est publié dans Tamizey de Larroque (Ph.), Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Christophe et de François de Foix-Candale, évêques d'Aire, Paris, Aubry, 1877, p. 24-30 (la référence ici mentionnée figure à la p. 27).

⁶⁴ Tamizey de Larroque, op.cit., p. 17-18 et p.32 – Archives historiques de la Gironde, t.24, p. 365-366 : lettre d'Anne de Villeneuve, marquise de Trans à François de Candale, évêque d'Aire (7 mai 1586 ?).

⁶⁵ Greengrass (Mark), War, politics and religion in Languedoc during the government of Henry de Montmorency-Damville (1574-1610), Ph. D., Oxford University, 1979, p.230. – Jouanna et alii, op.cit., p. 1123 - Archives historiques de la Gironde, t.24, p. 364 : lettre de François de Foix, évêque d'Aire, à M. de La Bournalière (29 avril 1586 ?) – id., p. 370-71 : Quittance par Marguerite de Foix (documents provenant du fonds privé du marquis d'Essenault).

Foix-Candale n'étaient ni les premiers, ni les seuls à se trouver dans ce cas. Il n'en demeure pas moins qu'ils se trouvaient, pour cette raison, d'autant plus en position de faiblesse vis à vis d'Épernon que les largesses d'Henri III et que sa propre astuce avaient amplement muni d'espèces sonnantes et trébuchantes⁶⁶.

Le duc, pourtant, ne continua pas sur la lancée de l'offensive contre les Foix-Gurson. Peut-être, en dépit de leurs défauts et de leurs faiblesses, les Foix-Candale étaient-ils encore trop coriaces ? Ainsi peut-on interpréter le testament de l'évêque d'Aire, établi le 15 mai 1592, comme une sorte de riposte à ce qu'Épernon avait obtenu, le 3 février 1589, devant maître Castaigne. En effet, quoique l'évêque d'Aire fasse de Marguerite d'Épernon son héritière, il donnait à Marie d'Aydie de Ribérac, sa sœur un important droit de regard sur ses affaires et s'il affirme qu'il « *desire ramener en nostre maison, selon [son] petit pouvoir ce que autresfois [il] y a veu ou qu[il] en [a] peu sauver...* », il comptait de toute évidence sur son énergique sœur pour le réaliser effectivement. Non seulement cette dernière se substituerait à Marguerite, si elle décédait prématurément, mais surtout elle se voyait léguer « *par usufruit, sa vie durant, tout ce qui appartient [à François de Candale] en Médoc, soit du bien venu de [leur] maison ou acquetz qui ne sont sujetz à rachapt, ensemble le château de Puypaulin dans Bordeaux* » et souhaitant, de façon assez évidente, la mettre à l'abri de probables contestations de la part d'Épernon, il l'exonérait de ses dettes envers lui. L'évêque d'Aire se préoccupa, de même, de protéger son neveu Gaston, sieur de Villefranche (c'est le fils de Charles de Foix évoqué plus haut) d'éventuelles remises en cause de ses droits en lui léguant la terre d'Ambes qui, achetée par ailleurs, ne faisait pas partie en droit du patrimoine qu'il réservait à Marguerite, et à lui aussi, bien sûr, les dettes étaient remises⁶⁷. Malgré ces précautions, le fils de Gaston, eût cependant, par la suite, maille à partir avec le duc d'Épernon. On ignore quand mourut exactement Madame de Ribérac. Survécut-elle bien longtemps à son frère ? Elle devait elle-même avoir atteint un âge fort respectable. Sa disparition encouragea-t-elle

⁶⁶ Girard, op.cit. t.1, p.164 - Crouzet (D.), « Recherches sur la crise de l'aristocratie en France au XVI^e siècle : les dettes de la maison de Nevers », *Histoire, Economie et Société*, n°1, 1^{er} trimestre 1982, pp. 7-50.

⁶⁷ Tamizey de Larroque, op.cit., p.26-28.

Epernon à revenir en Bordelais à l'aube du XVII^e siècle ? Ce point également, reste avec d'autres, obscur.

Quelques mois après la rédaction de ce testament, quoiqu'il en soit, le duc d'Epernon quitta la Guyenne. Qu'il ait été repoussé par la force de résistance des Foix-Candale ou happé par des événements extérieurs, il s'éloigna, en tout cas, durablement de la province. En juin 1592, il partit, en effet, pour le gouvernement de Provence dont il avait eu la charge par Henri III. Quatre années durant, il tint, avec force difficultés, péripéties, traverses et revirements, cette province qui lui permit de monnayer au prix fort son ralliement à Henri IV. Même si le séjour du duc dans le Sud-Ouest bordelais avait été relativement bref, à l'aube du règne du Béarnais, il avait été assez marquant que pour la perspective de son retour, surtout muni de fonctions officielles, inquiète. Une lettre de Pierre de Brach aux jurats de Bordeaux, datée du 5 décembre 1595, à Paris, exprime la crainte que l'amnistie d'Epernon qui est alors en cours de négociation, ne passe par l'attribution à ce personnage de la lieutenance de Guyenne. Cette rumeur est, à ce moment, semble-t-il, insistante dans la capitale⁶⁸.

Finalement Epernon n'eût pas cette charge ; mais au début du règne de paix de Henri IV, il relança effectivement l'attaque sur le patrimoine des Foix-Candale. Deux faits au moins l'engagèrent dans cette voie. Le premier lui fournissait l'occasion, le second la motivation.

Il s'agissait tout d'abord du deuil de Marguerite. Sa disparition remontait certes à près de cinq années. Elle était intervenue le 23 septembre 1593, à Angoulême, des suites, semble-t-il, de l'enfantement de Louis, futur cardinal de La Valette (1593-1639). C'étaient les troisièmes couches de la jeune femme en 32 mois : Henri était venu au monde en janvier 1591 et Bernard en février 1592. Guillaume Girard attribue la mort de Marguerite à une sorte de langueur mélancolique due à l'absence de son époux qui l'avait empêchée de se remettre complètement de son

⁶⁸ Archives historiques de la Gironde, t.2, p. 174.

dernier accouchement mais surtout au saisissement d'apprendre qu'il avait été blessé lors d'un attentat, devant Aix-en-Provence⁶⁹.

En tout cas, le 21 décembre 1593, la dépouille de Madame d'Épernon avait été acheminée à Cadillac et l'on avait procédé le surlendemain à un enterrement secret « *entre 7 à 8 heures de nuit en la cave sous le cœur de l'église...* ». Les troubles de la dernière guerre de religion battaient leur plein et par-dessus tout, Épernon, retranché dans son gouvernement provençal, était bel et bien entré en dissidence. N'ayant pas encore reconnu officiellement l'autorité d'Henri IV, il représentait un danger du même ordre, ou à peu près, que celui de Mercoeur en Bretagne ou de Mayenne en Bourgogne. Si bien qu'il fallu attendre le 18 août 1597 (et, de fait, le ralliement d'Épernon au Béarnais, acquis au début 1596) pour que soient célébrées enfin les obsèques de Marguerite de Foix-Candale⁷⁰.

Or cette cérémonie, si elle rendait un hommage tardif à une chère disparue, marquait aussi solennement le retour d'Épernon en Guyenne, tout comme elle affichait son désir de régler définitivement ses affaires. Ainsi le duc vint-il, le 2 septembre 1597, remercier en personne la cour de Parlement de Bordeaux de l'honneur qu'elle lui avait fait de députer à Cadillac pour les funérailles de son épouse et, du même coup, de ce qu'elle « *avait vérifié la survivance de ses gouvernements en faveur de son aîné n'ayant l'âge* »⁷¹. Même s'il n'était pas ouvertement question de la succession de Marguerite de Foix-Candale, le duc, de cette manière, se posait en tuteur de ses enfants ; or pour les magistrats comme pour tous les familiers des usages de la province, une telle déclaration revenait à peu près au même et le message était sans équivoque. En effet, la coutume de Bordeaux donnait au veuf, au titre de tuteur des mineurs héritiers de la défunte, la responsabilité de la gestion des biens qui devaient leur échoir du côté maternel⁷². Là se trouvent à coup sûr la clé du veuvage prolongé d'Épernon et du secret entourant son remariage, le 24 février 1596, avec une demoiselle provençale qui ne survécut guère à la cérémonie : une nouvelle union lui aurait perdu ses droits sur

⁶⁹ Girard, op.cit., t.2, p. 58-60.

⁷⁰ Archives municipales de Cadillac, Registre des baptêmes, mariages et sépultures 1590-1602, f°56-57.

⁷¹ Bibliothèque municipale de Bordeaux, Registres secrets du Parlement, C.269, f°60.

⁷² Saignat (Léo), op.cit., p.33-34.

le patrimoine dévolu à ses fils ⁷³. Par ailleurs, il est raisonnable de penser que d'autres considérations poussaient encore Epernon à agir en défenseur des intérêts de ses fils et à se mettre en avant. Les lettres patentes datées de Folembray en février 1596⁷⁴ qui l'avaient amnistié après l'épisode provençal, à l'instar des autres « retours à l'obéissance » monnayés par Henri IV, s'étaient accompagnées de substantiels émoluments. Et c'était sans compter ce qu'il avait pu ramener du pays d'Aix et de Toulon, où ses troupes avaient, paraît-il, mis villes et campagnes en coupe réglée⁷⁵. Richement doté d'espèces sonnantes et trébuchantes, le duc d'Epernon, se trouvait donc à la fin des années 1590 réintégré dans la sphère du pouvoir. Mais il était fin politique et surtout de récentes expériences lui avaient appris combien pouvaient être foudroyants les revers de fortune. Il s'était distingué des autres mignons d'Henri III alors que l'inondait le « *torrent de la faveur* » royale, pour reprendre l'expression de Brantôme, en préférant de juteuses combinaisons financières, des « *cabales d'oéconomie* », avec des banquiers italiens notamment, aux prodigalités coutumières des favoris⁷⁶. Les attaques venimeuses des libelles ligueurs contre ce comportement indigne d'un gentilhomme avaient pu lui donner à réfléchir ; surtout il constatait bien que la présence auprès d'Henri IV de nouveaux hommes de confiance -au premier rang desquels Rosny, futur duc de Sully- compromettaient sérieusement ses chances de redevenir le demi-roi qu'il avait été avant mai 1588 et la journée des Barricades. Dès lors, bien des raisons le poussaient à vouloir désormais asseoir plus solidement sa puissance, d'autant plus qu'il avait franchi le cap de la quarantaine et qu'il était, selon les normes de son temps, aux portes de la vieillesse.

En somme, Epernon avait des liquidités, sinon du crédit. Il avait surtout de l'ambition, le patrimoine des Foix-Candale lui donnait matière à l'affirmer. Des indices le révèlent indéniablement. Tout d'abord la reconstruction du château de

⁷³ Cazauran (Abbé), Mariage morganatique du duc de La Valette, Paris, Maisonneuve, 1886 - Mireur (F.), Du prétendu mariage du duc d'Epernon, Draguignan, 1887 : le sujet passionna ces auteurs qui ne publièrent pas moins de 5 plaquettes de polémique jusqu'en 1888.

⁷⁴ Lettres patentes enregistrées au Parlement de Paris, le 30 avril 1596 et à la Chambre des Comptes, le 11 mai 1596 : Archives Nationales, P. 2336, p.507.

⁷⁵ BNF, « Manifeste et Déclaration de la noblesse de Provence, contenant les causes qui l'ont meüe de prendre les armes contre le sieur d'Esperson », 1595, Lb35.653.

⁷⁶ Brantôme, Discours sur les Colonels de l'infanterie de France, éd. de la Société de l'Histoire de France, t.V, p. 200 – Vie des hommes illustres et grands capitaines français de son temps, J. Sambix, Leyde, 1666, t.IV, p. 323.

Cadillac, en amont de Bordeaux, à une journée en carrosse, à peu près. Il s'agit d'une demeure ancestrale pour la belle-famille du duc, bâtie sur un éperon dominant l'Euille, petite rivière affluente de la Garonne toute proche. Elle était naguère le repaire du fameux évêque d'Aire qu'y avait installé ses cornues et ses alambics pour la fabrication de son « Eau magistrale ». Elle avait surtout été, au temps des guerres de religion, un centre mondain autant que politique autour de Germain-Gaston de Foix-Gurson et de sa belle-fille Diane-Charlotte, humaniste et savante, célébrée par Florimond de Raymond, Pierre de Brach et Michel de Montaigne⁷⁷. Pour les raisons précédemment exposées quant à la situation financière des Foix-Candale, il est vraisemblable que l'édifice était en mauvais état et, à coup sûr, fort peu au goût du jour ; puisque sa construction remontait au début du XIVe siècle. En tout cas, Epernon réalisa dans le style du premier XVIIe siècle des travaux colossaux, apparentés, on peut le penser, à ceux entrepris par Henri IV à Saint-Germain-en-Laye⁷⁸. Ils coûtèrent, assure le secrétaire-biographe du duc, fort chers. Le caractère imposant de la nouvelle bâtisse qui marquait véritablement, et de fort loin, l'empreinte du nouveau maître des lieux dans le paysage, le donne à penser⁷⁹. Mais il est possible -la suite l'indique- qu'Epernon ait trouvé quelques moyens pour réduire ses frais.

Quoiqu'il en soit, le duc affirma sa présence en Bordelais d'une autre manière, tout aussi spectaculaire au début des années 1600. Il en vint ni plus, ni moins qu'à défier l'autorité du lieutenant du roi en personne, le maréchal Alphonse d'Ornano (1548-1610). Il organisa ainsi à la fin août 1600, au mépris des claires interdictions du Corse, de grandes réjouissances, en plein Bordeaux, couronnées par une course de bagues. Ornano, outré, fit sortir le canon et armer la milice. Il convoqua aussi à la rescousse la noblesse de la province ; mais Epernon ne manqua de continuer l'escalade de la provocation, en retenant nombre de gentilshommes, chez lui, à Cadillac. L'affaire s'envenima tant et plus que le roi, en personne, dut arbitrer⁸⁰.

⁷⁷ Lauzun (Philippe), Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne (1578-1586), Paris, 1902.

⁷⁸ Girard, op.cit., t.II, p.197.

⁷⁹ Braquehay (Charles), Les artistes du duc d'Epernon, vol.1, Bordeaux,1897- Perrin (Joël) – Gueullette (Frère Jean-Marie), Le château de Cadillac, Caisse nationale des monuments historiques et des sites, Editions du Patrimoine, Paris, 1999, p. 5-18.

⁸⁰ BNF Fr 18988, f°123v° - Bibliothèque de l'Institut, Godefroy n°447, f°199 – Lettres missives de Henri IV, t.V, p.380.

Ainsi par le fait -architectural en l'occurrence- comme par le geste, propre à susciter un défi en duel (finalement évité, non sans beaucoup de bruit) Epernon posait à l'homme fort en Guyenne. Peut-être à ce moment avait-t-il vraiment le sentiment d'être un nouvel Archambaud ou un nouveau Jean de Grailly. Les propos de Florimond de Raymond à son égard n'ont pas manqué, c'est certain, de venir à sa connaissance : ne serait-ce qu'au moment de la négociation, probablement serrée, on l'a vu, du contrat de son mariage. De plus, on sait qu'Epernon qui affichait un mépris ostentatoire pour les choses de l'esprit et proclamait qu'il n'était point « grand lecteur », achetait pourtant volontiers des livres et il se faisait lire, en tout cas, avec délectation, des ouvrages d'histoire et des romans de chevalerie. L'inventaire de sa bibliothèque manque cruellement : il est néanmoins raisonnable de penser qu'y figuraient le récit de l'épopée des fondateurs de la lignée des Foix-Candale⁸¹.

Les manœuvres d'appropriation (récupération ? captation ?) du duc d'Epernon quant au patrimoine de la maison ne s'arrêtèrent pas là. Elles se vérifièrent plus concrètement encore par la manière dont il traita « son » héritage et ses ayants-droits.

Ainsi, au titre du captalat de Buch, les Foix-Candale pouvaient attendre de substantiels revenus des droits seigneuriaux qu'ils détenaient sur de vastes domaines sur la rive sud du Bassin d'Arcachon, tout particulièrement sur la forêt qui couvrait ces zones encore instables et largement sauvages dites de la « Montagne » de La Teste. Encore fallait-il veiller à l'efficacité et à l'exactitude du prélèvement. Epernon s'y employa apparemment avec beaucoup de fermeté.

Un compromis passé devant le notaire bordelais Antoine Chadirac, le 25 janvier 1604, l'atteste⁸². Le document est abîmé -certains mots, comme il apparaît par la suite manquent- mais l'essentiel de sa teneur demeure et son propos est parfaitement clair. Il visait, en effet, à apaiser le contentieux existant entre le duc, au titre de captal de Buch et les habitants de La Teste, Gujan et Cazaux. Un certain nombre d'entre eux, prétendait Epernon « occupaient » illégalement la « montaigne ». Aux dires du duc, il s'agissait bel et bien de « squatters » comme on

⁸¹ Girard, op.cit., t.III, p.502 – Il est possible que le duc qui avait naguère en Provence pactisé avec l'Espagne se soit quelque peu identifié au captal de Buch, serviteur des Anglais.

⁸² A.D. Gironde, 3^E 3150, f°49-57.

aurait dit en d'autres temps et dans d'autres lieux : sans doute cela consistait-il moins en habitations proprement dites qu'en cabanes de forestiers servant de remises et d'abris occasionnels, et surtout en fréquents allers et venues et autres formes d'appropriation de la forêt. Aux griefs d'Epernon, les ressortissants du pays du Buch opposaient les droits d'usage consentis « *puis soixante ou ...* [lacune : probablement « quatre »] *vingtz ans par messire Gaston de ...* [lacune] *captal de Buch predecesseur dud. seigneur duc ...* ». Il s'agit, selon toute évidence, de Gaston III de Foix, comte de Candale et de Benauges, capital de Buch, dit « de Boîteux », mort en 1536, époux de Marthe, comtesse d'Astarac. Quoiqu'il en soit, les habitants de La Teste et autres lieux prétendaient que moyennant le versement de « *sept solz et demy pour millier de rouzine geme* » à ce seigneur, le droit de vaquer dans la forêt leur avait été dûment concédé et que tout aussi légalement les premiers bénéficiaires l'avaient transmis à leurs héritiers. Mais à la force de l'usage, Epernon répliquait par la puissance du droit. Ainsi il entendait non seulement dénoncer ce contrat mais aussi et surtout le rendre nul et non avenue. Il arguait du contrat de mariage de Gaston, régi de toute évidence par la coutume de Bordeaux et bien antérieur à l'accord passé entre le capital de Buch et ses paysans. Or cet acte l'empêchait, lui Epernon, ou un autre des héritiers testamentaires ou « *ab intestat* » du capital de Buch précédent, de pouvoir disposer de ces biens : en somme, il ne pouvait agir, comme on l'a vu, qu'en gestionnaire de l'intégralité du patrimoine dont ses fils (du chef de leur mère) étaient les ayant-droits. Cette dernière y prétendait en tant que petite-fille de Frédéric de Foix concurremment aux descendants de Charles de Foix. Or un autre acte du 12 janvier 1604 laisse entendre qu'à cette date la succession de Marthe d'Astarac était toujours en litige. Dans cette perspective, on pourrait donc trouver un fondement effectif à l'argutie juridique d'Epernon. Mais sans doute faut-il tenir compte des circonstances exactes de la signature de ce compromis pour expliquer ce qui permit au duc d'imposer son point de vue et surtout ses conditions. Le notaire instrumentait dans l'imposant château de Puypaulin, résidence bordelaise d'Epernon et surtout demeure traditionnelle du chef de la maison de Foix-Candale où naguère l'évêque d'Aire séjournait. Le duc a donc, pour ainsi dire, l'avantage du terrain et, sans doute, à son habitude, n'a-t-il pas manqué d'étaler sa puissance et sa richesse pour écraser

ses visiteurs. Face à lui se trouvent, en effet, les syndics de trois communautés paysannes. La modestie de leur mise et, peut-être, l'embarras de leurs manières, contrastaient certainement avec la majesté du lieu et l'aplomb d'Epernon, ostensiblement présent au moment de la discussion. Un autre élément intervenait aussi pour placer les interlocuteurs du duc en position de faiblesse. Alors qu'Antoine Chadirac, familier de la haute société de la cité et des magistrats les plus en vue⁸³ pouvait faire valoir au profit d'Epernon de subtils points de droit, les syndics de La Teste, Gujan et Cazaux étaient vraisemblablement illettrés (voire piètres francophones). Les sobriquets portés par plusieurs révèlent d'autres valeurs et d'autres mœurs et constituent probablement un indice du fossé qui séparait les deux parties : en effet, à côté d'un certain Maître Arnault, les habitants de La Teste avaient délégué Jehan de Baleste dit « *Baron* » et ceux de Gujan, en plus de Jehan de Mesples, les dénommés Jehan d'Aucy dit « *Desuy* » et Estienne de Castaing dit « *Baile* ». En tout état de cause le compromis était conclu au prix de bien plus de concessions du côté des usagers de la Montagne de La Teste que de la part du nouveau captal de Buch, attentif à se poser en connaisseur des usages et des pratiques. En effet, il commençait par augmenter la contribution de ceux qui s'étaient installés sur la montagne : il en doublait pratiquement le montant qui passait à 12 sols 6 deniers tournois « *par chaque millier de rouzine ou autre* » et, par mesure de précaution, il allait jusqu'à prévoir la date et les conditions du pesage de la récolte. Epernon revisitait, en effet, tous les aspects de la « *fondalité et directité* » seigneuriale « *selon la coutume de Bordeaux et du pays bordelais* » et il n'omettait probablement aucune des formes de profit tirées du pays de Buch : « *forêt, pignada et autres dépendances* ». Il s'agissait tout d'abord de réclamer ce qu'il lui revenait des droits de glandage, pâturage et paisance ; venait ensuite le droit coutumier « *sur chaque millier de rouzine qui se charge dans les navires et barques étrangères* » ; s'y ajoutait encore un droit particulier sur le bois sec que les paroissiens de Sanguinet venaient prendre sur la montagne. Au nom de ces mêmes prérogatives, Epernon se réservait « *tout le bois nécessaire pour bâtir et ses autres usages* » : on pense, bien sûr, au chantier de Cadillac, commodément

⁸³ Antoine Chadirac est aussi le notaire de Florimond de Raymond et de Geoffroy de Malvyn - A.D. Gironde, 3^E 3186 f^o99, 115, 141 et 191, 402, 422, 774.

pourvu de cette manière. Pareillement, il se réservait le droit de chasse et de pêche. Les concessions obtenues par les gens de La Teste, Gujan et Cazaux paraissent comparativement bien minces. Celle de prendre, sans abus, bien sûr, du bois « *mou et sec* » pour le chauffage, du bois vert « *pour bâtir et autres usages nécessaires* », mais là encore Epernon prenait des précautions. Non seulement, il interdisait aux habitants de transporter et de vendre ce bois vert hors de sa juridiction, mais encore il stipulait très précisément les cas (et les conditions) rendant licite le recours aux ressources de la forêt : pour les avirons, s'ils avaient été brisés en mer mais non pour les « *côtés des pinasses et des bateaux* » et pour les piquets de vigne, à condition de ne choisir ni du chêne, ni du pin : à moins que ce ne soit uniquement du branchage, et encore faut-il en prendre « *en bon père de famille* ». Mais ceux de La Teste, Gujan et Cazaux n'en étaient pas encore quittes. Leurs syndics et consuls s'engageaient, en outre, à verser au duc en guise d'arriérés de droits la somme 1200 livres tournois, en deux fois, la moitié dans un délai d'un an et le reste l'année suivante. Mais, peut-être faut-il se garder de considérer trop exclusivement les paysans de Buch en victimes. Ils savaient se défendre et ils le prouvaient. Ils obtenaient, en effet, solennellement, que les officiers et commis du duc d'Epernon se voient interdire de percevoir aucun émolument de leur part. De toute évidence, ils paraient à de trop prévisibles abus. On sait que durant les années 1630, les hommes de main d'Epernon, les « *Simons* », s'étaient taillés une assez sinistre réputation dans les rues de Bordeaux⁸⁴. Sans doute, cette concession arrachée au nouveau captal de Buch témoignait-elle du fait que dès le début du siècle, celui-ci avait des agents aptes, pour le moins, à le faire craindre et respecter. On reste cependant frappé par la modestie des sommes en cause dans cette affaire au regard de celles que manie par ailleurs Epernon. Sans doute, par delà la précieuse réserve de bois, le duc trouvait-il en pays de Buch un enjeu plus important encore pour qu'il tienne en personne à régler une affaire pour laquelle il aurait très bien pu donner procuration à l'un de ses secrétaires. De toute évidence, la reconquête du contrôle de la montagne de La Teste affichait aux yeux de tous sa détermination et sa capacité à s'inscrire dans une lignée d'hommes à poigne. En devenant (ou en redevenant) le maître et seigneur du lieu, il démontrait qu'il pouvait faire aussi

⁸⁴ Gaufreteau, op.cit., t.2, p.223.

bien, et mieux même, que les captaux du passé. Encore faudrait-il savoir justement jusqu'à quel point les sévères mesures réglementaires édictées le 25 janvier 1604 ont été véritablement respectées ? Même diligents et impitoyables, les « *officiers et commis* » d'Epernon ne pouvaient quadriller véritablement des espaces largement sauvages où les déplacements étaient difficiles à cause des « *graux* » des Landes et des « estangs », aussi le braconnage et la fraude restèrent-ils certainement, à plus ou moins grande échelle, en vigueur : l'épreuve de force entre communautés et seigneurs à propos des droits d'usage de la forêt est une constante de l'Ancienne France, et tout particulièrement en pays de Buch. Ainsi le duc eût-il encore affaire aux communautés de l'endroit qui obtinrent du roi en 1616 des Lettres patentes qui contredisaient sa réglementation. Son fils, Bernard, second duc d'Epernon, dût lui-même encore traiter en 1645, puis en 1659 et aussi en 1660 avec les syndics de Buch, parmi lesquels se trouvèrent successivement Pierre de Baleste, Bertrand de Baleste et enfin une certaine veuve Baleste, fort probablement parents du « baron » de jadis⁸⁵.

Si le duc s'affirmait ainsi positivement, il n'en continuait pas moins à agir négativement, c'est-à-dire à œuvrer à l'élimination des rejetons de la famille de Foix-Candale susceptibles de se poser en héritiers rivaux. La menace la plus directe venait du fils de Charles et petit-fils de Gaston III, époux de Marthe d'Astarac : il s'agissait de Gaston IV de Foix déjà mentionné. Celui-ci était, en effet, en droit de prétendre à la « légitime » de ses aïeux, et plus précisément de sa grand-mère, « *sur la maison, terre et seigneurie d'Astarac et Candale* »⁸⁶ et il y prétendait effectivement depuis le début de janvier 1604⁸⁷. Or, par une série d'actes passés en moins d'un mois au début de l'été 1604, Epernon procéda à un dédommagement qui s'avéra ni plus, ni moins qu'une expropriation. Dans ce piège, Gaston IV s'avança sans méfiance. Tout commençait, en effet, par une transaction qui offrait apparemment tous les avantages et toutes les garanties souhaitables. Le duc

⁸⁵ Ragot (Jacques), Histoire de La Teste-de-Buch des origines à la fixation des dunes, La Teste, 1987, p.17-19.

⁸⁶ A.D Gironde, 3^E 3150 (Chadirac), f° 552, 557, 618, 620.

⁸⁷ A.D Gironde, 3^E 3150 (Chadirac) f°620v° mentionne un arrêt de la cour du Parlement de Bordeaux à ce sujet daté du 12 janvier 1604.

vendait à Jehan Raymond, escuyer du Breuilh de Vandoire⁸⁸ la châtellenie de Bourzac en Périgord⁸⁹. Le domaine était de toute évidence fort beau ; la proximité d'Angoulême et le prestige d'avoir appartenu naguère au duc de Montpensier ajoutaient encore à sa valeur⁹⁰ qui atteignait la coquette somme de 81 800 livres. Au terme du contrat conclu le 21 juin 1604, Jehan Raymond s'engageait à verser cette petite fortune à Gaston de Foix « *pour liquidation du droit de légitime* » : 51 800 livres dans quinze jours et les 30 000 livres restant. Rien là qui ne soit conforme aux usages et aux conventions habituelles. Pour achever d'endormir la prudence de l'« héritier », la première partie de somme promise lui fut très exactement versée, le 9 juillet 1604. En vérité, il était devenu, sans s'en apercevoir, le jouet d'une implacable machination destinée à l'anéantir sans retour. Un autre acte avait, en effet, été signé le 21 juin, probablement à son insu. Il s'agissait de la « *maison noble de Labarde Fauyeuse* » située « *en la paroisse de Vaulx en Angoumois* » (aujourd'hui Vaux-Lavalette) ; rattachée à la châtellenie de Bourzac, elle devait l'hommage au duc d'Épernon et ce dernier comme baron de Villebois y percevait le droit de « *lotz et vantes* ». Le nouveau maître de Bourzac assurait au duc la continuation du paiement des sommes dues à ce titre : la moitié des droits quand ils dépassaient la somme de 300 livres y compris si Jehan Raymond usait de son droit « *de prelation* ». A nouveau la modicité des sommes en cause importait peu. L'essentiel était qu'Épernon, de cette manière, gardait prise sur Bourzac. Très concrètement les dispositions de ce texte lui permettaient de bloquer la vente, et par là d'empêcher Gaston de Foix de pouvoir disposer de l'intégralité de son dû, puisque le sieur du Breuilh déclarait « *observer et accomplir et entretenir... tout ce que dessus [il promettait] ...a peyne de tous despens dommages et interestz de subrogations de tous cesd. biens...* »⁹¹. Une telle manœuvre était d'autant plus aisée que Bourzac se trouvait au cœur des domaines angoumoisins d'Épernon : les toponymes « Lavalette » en indiquent encore, plusieurs siècles après, l'emprise :

⁸⁸ Il s'agit probablement de Jean de Raymond, 1^{er} du nom, seigneur de Beausoleil et de La Grange, marié en 1610 à Louise de Pindray. voir La Chenaye des Bois, op.cit., t.16, p. 817.

⁸⁹ Le guide bleu Aquitaine signale le paysage de champagne céréalière et de vallée tourbeuse de Vendoire, sur la rive gauche de la Lizonne, affluent de la Dronne, au sud-est d'Angoulême. Le château de Bourzac existe toujours, mais a visiblement fait l'objet de remaniements importants au XVIII^e siècle, Hachette, 1996, p.505-506.

⁹⁰ Épernon l'avait acquis de ce personnage le 6 mars 1586, A.D Gironde, 3^E 3150 (Chadirac), f^o 552.

⁹¹ A.D Gironde, 3^E 3150 (Chadirac), f^o556v^o.

selon un axe nord-sud de Magnac-Villars à Salles, en passant par Villebois et Vaux, déjà évoqués précédemment. Le fait que Jehan Raymond soit probablement un fidèle et, à coup sûr, un obligé d'Epernon achevait de mettre en mauvaise posture Gaston de Foix. On peut imaginer que celui-ci, à l'instar de son père qui se plaignait jadis de son impécuniosité, manquait lui aussi cruellement d'argent d'autant qu'il était depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, en procès : aussi, étourdi ou résigné, il devenait plus encore, une proie facile. Ainsi accepta-t-il bien volontiers, vraisemblablement, le 9 juillet 1604, avec le premier versement du sieur du Breuilh une somme de 1800 livres payée comptant, au titre de l'intérêt sur les 30 000 livres qu'il lui restait encore à percevoir. En fait, cette générosité avait une contrepartie : en acceptant cette somme -pouvait-il faire autrement s'il était aux abois financièrement ?- il se déclarait quitte envers Epernon, c'est-à-dire, concrètement, qu'il renonçait à continuer de le poursuivre désormais sur la question du paiement du droit de légitime.

Le duc, très habilement, avait réduit Gaston à l'impuissance. Il avait, le 21 juin, organisé avec la complicité du Jehan Raymond, sieur du Breuilh, son insidieuse asphyxie pécuniaire : Gaston ne vécut probablement à partir de cette date que dans l'attente de l'argent que ce dernier devait lui verser. Le 28 juin, Epernon put donc, en toute tranquillité, porter une dernière attaque, sous prétexte de vider tout contentieux « *pour juger et decider de tous les proces et differans qui sont et peuvent estre entre led. seigneur duc et led seigneur Gaston de Foix trouver pendans es la cour de parlement que ailheurs* ». Il s'agissait principalement du conflit ouvert par le testament, en date du 3 décembre 1580, de Jacqueline de Foix, sœur de Charles de Foix et grand-tante de Marguerite de Foix-Candale à propos de la seigneurie de Montaut en Astarac. En vertu de ces dispositions testamentaires, Gaston prétendait être le légitime héritier de cette terre à laquelle s'ajoutaient les « *villaiges et paroisses* » de Miramont d'Astarac (comme il s'agissait d'un achat personnel de la testatrice, elle échappait au règlement ordinaire de la succession)⁹². Il fut décidé que les deux parties se soumettraient à l'arbitrage d'une

⁹² Il est même fait mention d'une obscure affaire de succession touchant « *la maison de Pons en Bretagne* ». Le testament de l'évêque d'Aire évoqué précédemment fait mention d'un « *domaine situé en Bretagne* » parmi les biens de Marie de Foix, dame de Ribérac. Il s'agit peut-être de

commission composée des magistrats parmi les plus en vue de la cour de Bordeaux : Etienne d'Arches, Antoine Dusolier, Jehan de Malvyn et Jehan de Guérin dont le verdict serait définitif et irrévocable. Celui-ci tombe le 12 juillet, à moins qu'il ne s'agisse du 4 : un certain flou (est-il délibéré ?) règne, en fait, dans les minutes du notaire. Les « arbitres » ont-ils subi des pressions de la part d'Epernon ou son entourage -et sa générosité- étaient-elles suffisantes pour qu'ils se prononcent en sa faveur ? Leur décision faisait, en tout cas, de Gaston un perdant. C'était évident en Astarac : en échange du versement de 120 000 livres, payables en deux versements (90 000 livres dans un délai de 8 jours et le reste dans un délai d'un an), ce dernier devait proprement évacuer ses domaines de Haute-Gascogne, et ce dans un délai de trois mois y compris le château de Saint-Elix « *dont il avait fait son habitation* ». Il ne s'agit sans doute pas de Saint-Elix le Château, près de Carbonne, au sud-ouest de Toulouse, mais plus sûrement de Saint-Elix-Theux en Astarac, où se trouve le château de Cénac⁹³. Pour les autres domaines en litige, les deux parties devaient dans les deux mois suivants fournir des titres pour que leurs droits soient reconnus et validés. Il était peu probable que Gaston puisse y parvenir : on sait déjà le désordre qui régnait dans les affaires de son grand-père. Epernon, par contre, ne manquait ni de secrétaires, ni d'argent : la chose était sue et vue. Ainsi au terme même de la signature de cet acte, en fit-il établir un nouveau. Il versait sur le champ le dédommagement prévu pour les terres de Gaston en Astarac. Il est curieux de remarquer que pour réunir cette grosse somme Epernon fit à nouveau appel au sieur du Breuilh, et ce pour un montant qu'il avait, en principe, déjà acquitté (51 800 livres), ne laissant à Epernon que 38 200 livres à tirer de ses coffres. En dépit des écritures notariales la somme n'avait-elle donc pas été versée ? Ou Epernon abusait-il de la naïveté ou de la faiblesse de son adversaire pour le gruger (de 51 800 livres en l'occurrence) et s'approprier, à peu de frais relativement, son patrimoine ? Toujours est-il qu'à suivre les minutes de Maître Chadirac, ce n'est que le 3 mars 1606 que la vente de Bourzac et l'indemnisation corrolaire de Gaston de Foix ont été effectivement réalisées. Il est frappant de constater à la lecture de ce dernier acte, que Gaston

possessions remontant au bisaïeul de Gaston IV, en l'occurrence Gaston II (mort vers 1500), père de Gaston III, qui avait épousé en secondes noces une certaine Françoise de Blois, dite de Bretagne.

⁹³ Cousteaux (F.), Le guide des châteaux de France (Gers), Hermé-Berger-Levrault, 1981, p. 133.

logeait alors à l'auberge, au logis du Picaud exactement, alors que, dès le 21 juin 1604, le duc faisait soigneusement noter par le notaire que le château de Puypaulin était son « *domicille perpetuel et irrevocable* ». Faut-il y voir l'image même de la réussite d'Épernon, supplantant tant et si bien les Foix-Candale, à l'aube du XVII^e siècle, qu'il les chasse véritablement de chez eux ? Tout porte à le penser. Ainsi Gaston IV de Foix finit-il sa vie fort obscurément et fort besogneusement semble-t-il, le 5 janvier 1635, à Tournecoupe ? Des dépenses inconsidérées ou des dettes accumulées eurent-elles raison de l'abondance des espèces sonnantes et trébuchantes mentionnées par les papiers de Maître Antoine Chadirac ? Ou le duc d'Épernon manoeuvra-t-il encore pour le priver de cette fortune ? Affaibli matériellement, sa lignée s'éteignit en la personne de son fils Gaston-Bernard, assassiné paraît-il par des chasseurs : accident ou traquenard⁹⁴ ? Il était loin, en tout cas, le temps où ceux de sa race tombaient, couverts de gloire, sur le champ de bataille.

Usant de ruse et d'intimidation, tour à tour, Épernon est arrivé, semble-t-il, à ses fins. Il a ainsi éliminé en droit (et peut-être même en fait) les rejetons de Charles de Foix qui pouvaient le plus dangereusement lui contester les biens et les titres de la maison de Foix-Candale. Il a su également évincer infailliblement sa belle-sœur. Celle-ci était parvenue, en 1603, avec l'appui d'Henri IV, à obtenir de quitter l'abbaye de Sainte-Glossinde de Metz, ville dont Épernon était gouverneur et où son influence s'exerçait pesamment. Le premier Bourbon était un cousin éloigné de Françoise de Foix, comme on l'a vu, et surtout il trouvait probablement en elle un instrument pour tenir en respect le duc dont il se méfiait⁹⁵. Ce dernier, pourtant, réussit à rétablir la situation en sa faveur, aidé probablement par les maladresses et l'inexpérience de sa belle-sœur. Celle-ci, en effet, d'abord conviée à

⁹⁴ La Chenaye des Bois, op.cit.,t.8, p. 186.

⁹⁵ Épernon a notamment été compromis dans l'affaire Biron : Barbiche (Bernard), « L'exploitation politique d'un complot : Henri IV, le Saint-Siège et la conspiration de Biron (1602) », Complots et conjurations dans l'Europe moderne, coll. de l'EFR, 220, Rome, 1996, p.276.

Chantilly, est bientôt reléguée à Verdun et rapidement recluse, à nouveau, de 1605 à 1610 à l'abbaye de Moncel⁹⁶. Sa correspondance témoigne des étapes de cette disgrâce. En 1609, elle n'a même plus accès « épistolaire » à son oncle, le connétable de Montmorency. Elle doit se contenter d'écrire à Monsieur Castilon, son premier secrétaire. Elle est terriblement démunie : elle n'a pour intéresser ce dernier à sa cause que des ouvrages filés de sa main à lui promettre⁹⁷. Devant son obstination (ou parce qu'elle force la pitié), un rescrit pontifical lui permit, finalement, en 1611, de se faire séculariser. Coup d'audace ou authentique conversion ? Elle fit publiquement, le 12 décembre suivant, profession de foi protestante⁹⁸. Pas plus que les autres de ses actions, celle-ci ne tourna à son avantage : établie à Paris, jamais elle ne put faire avancer le procès qu'elle intentait au duc d'Épernon pour retrouver sa part de la fortune des siens et elle mourut assez calamiteusement, elle aussi, en septembre 1649.

Mais Épernon, lui-même, avait-il conscience de la réussite de son entreprise ? Croyait-il, en fait, en sa victoire ? On peut en douter. Jusqu'à la fin de sa vie, ses lettres en témoignent, il vécut, semble-t-il, dans la crainte malade que l'héritage de ses fils soit contesté. Il les prit apparemment, plus d'une fois à témoin, de ses craintes et de ses démarches pour y apporter riposte⁹⁹.

Justement la victoire d'Épernon était-elle aussi complète et aussi définitive que cela ? La captation de l'héritage des captifs de Buch par le duc tenait pour une bonne part à la disparition brutale et prématurée des fils de Germain-Gaston de Foix, comte de Gurson et du Fleix. Épernon avait profité de ce drame : il le subit,

⁹⁶ Haag (Eugène et Emile), La France protestante, Paris, Fischbacher, 1888, t.6, p.571, notice « Foix (Françoise de) ».

⁹⁷ BNF, Fr 3260, f°119, 5 octobre 1609.

⁹⁸ Son neveu Henri de Candale -suivant les dispositions du contrat de mariage de ses parents-, fils aîné (et rebelle) du duc d'Épernon avec lequel il entretenait des relations orageuses suivit son exemple et se convertit, faisant grand bruit et scandale, au calvinisme. Voir notamment Bassompierre, Mémoires, éd. S.H.F, t.II, p. 61.

⁹⁹ BNF, Fr 6644, f°87, Lettre d'Épernon au cardinal de La Valette (autographe) de Bordeaux, 27 avril 1625 : « *Moun boun et tres cher fils/ Je vous fes encore ces lignes parce que jay oublie a lautre lettre que je vous ay escrite de vous prier de solisiter le proces que jay pour vous et pour vos freres coudre le procureur general de ceste ville ou vous estes plus intereses vous troves que moy puisquil vous veut rendre roturiers disant que vostre mesoun de puipaulin par ces ecritures nest pas noble je ne pense pas que vous et vos freres demeuries sans resentment de liniure quil vous fet par ces chicanes et si je neuse eu la charie que jay en ce peis il aurouet resenty quelque chose de cella de l'affere solisitee ce que je vous prie coume chose quy importe a / v° nostre honneur de tous mais il faut avant cella que nous aioun le juiement du proces et le plustost quil ce pourra je finis issy en vous aseurent que je suis.... ».*

à son tour, voyant disparaître pratiquement, coup sur coup, en 1639, deux de ses trois fils aux armées et sa propre lignée ne se perpétua pas au-delà du survivant, Bernard, deuxième et dernier duc d'Épernon, mort en 1661¹⁰⁰. Si l'ancien archimignon d'Henri III s'était débarrassé des prétendants en ligne directe à l'héritage de Foix-Candale, les rejetons des branches collatérales subsistaient. Du vivant des ducs d'Épernon déjà, ils se manifestèrent et plus encore au moment de leur extinction. Ainsi Henri-François de Foix Candale, duc et pair de Randan (1640-1714), petit fils de Frédéric de Foix (issu, donc, de la branche des Gurson du Fleix, marquis de Trans) releva-t-il le titre de captal de Buch¹⁰¹. Mais la revanche posthume de la maison de Foix sur celle d'Épernon fut de courte durée, puisque Randan mourut, on le sait, sans postérité¹⁰². Avec lui finissaient les captaux de Buch, descendants d'Archambaut de Grailly. Plus que la fin d'une race, c'était la fin d'un monde. Le temps où il fallait compter avec des hommes forts pour tenir (plus ou moins loyalement) les marches du royaume et plus particulièrement celle, fort instable, du Sud-Ouest était bel et bien révolu. Désormais, on raisonnait en terme de frontières, politiquement, sinon géographiquement, mieux perceptibles¹⁰³.

Resterait encore à établir, pourtant, ce que les contemporains ont vu et pensé de la captation commise par Épernon. C'est bel et bien selon ce critère qu'en dernière analyse, on pourrait juger de l'échec ou la réussite des manœuvres du duc. Ainsi un fameux roman à clé du début du XVIIe siècle, L'Histoire des amours du grand Alcandre évoquait-il, à mots couverts, la cour d'Henri IV. Rien de surprenant à ce que le duc d'Épernon y figure, sous un pseudonyme évocateur, cela va sans dire. Or aucun n'a paru mieux approprié que celui-ci de « duc de Médoc » pour ne laisser

¹⁰⁰ En effet, le fils du second duc d'Épernon, Louis-Gaston, décéda sans postérité avant son père, en 1658. La dernière des Épernon fut sa soeur Anne-Christine, qui prit le voile au Carmel (elle mourut en 1701).

¹⁰¹ Il ne faut pas le confondre avec Jean-Baptiste-Gaston, marquis de Rouillac dont Saint-Simon dénonça la chimérique prétention au titre de duc d'Épernon : Mémoires, éd. G. Truc, La Pléiade, Gallimard, t.1, p. 155-157.

¹⁰² Anselme, op.cit., t.III, p.389 – Boulangé (Abbé Raymond), Les seigneurs de Benauges des origines à la révolution, Lyon, 1954, p.70. Henri-François de Foix-Candale, duc de Randan était à sa mort criblé de dettes et à bout d'expédients. Après avoir tenté de mettre un peu d'ordre dans ses affaires et notamment intenté un action contre les syndics des paroisses du comté de Benauges afin de faire rentrer les arrérages de 29 années, il fut contraint de vendre toutes les terres du comté.

¹⁰³ Poujade (Patrice), Une vallée frontière dans le Grand Siècle, le Val d'Aran entre deux monarchies, Universatim, Pyrégraph, 1998.

aucun doute aux lecteurs sur l'identité du personnage¹⁰⁴. Ceci reflétait, à coup sûr, le fait qu'Épernon s'enorgueillissait bruyamment, selon toute vraisemblance, de ses domaines d'Aquitaine. En vérité, il dépensait (et il se dépensait) pour faire fructifier et même accroître le patrimoine des Foix-Candale. On lui doit effectivement l'assèchement d'une partie des marais du Médoc et leur plantation en vigne¹⁰⁵. Le château Beychevelle le reconnaît d'ailleurs comme l'un de ses fondateurs¹⁰⁶. Pourtant il n'est pas sûr qu'Épernon ait été pour les gens du cru autre chose qu'un parvenu et un usurpateur et, au bout du compte, un étranger. La résistance passive et têtue des paysans de Buch ou les émeutes anti-fiscales à Bordeaux en 1635 dont on attribua la responsabilité (et la violence) au duc¹⁰⁷ témoignent assurément de la fragilité de la greffe épernonienne sur la souche des Foix-Candale. Surtout, il faut penser à l'impopularité et au rejet général dont son fils et successeur au gouvernement de Guyenne, Bernard, second duc d'Épernon, fut victime au moment de la Fronde¹⁰⁸. Sans doute ses propres erreurs et sa personnalité, moins affirmée que celle de son père, étaient-elle en cause ; sans doute manqua-t-il aux Épernon de pouvoir durer, en enchaînant plusieurs générations, pour s'imposer dans la province ; néanmoins il est loisible de s'interroger : si le duc d'Épernon fut, dans une certaine mesure, gascon, a-t-il jamais vraiment été aquitain ?

¹⁰⁴ Histoire des amours du grand Alcandre, dans Recueil de diverses pièces servant à l'histoire de Henri IV, 1660, t.I, p.290.

¹⁰⁵ Bibliothèque de l'Institut, coll. Godefroy, 270, f°223.

¹⁰⁶ Faith (Nicolas), Château Beychevelle, Olivier Orban, 1991, p.19-21 – voir aussi le site : www.beychevelle.com.

¹⁰⁷ Gaufreteau, Chronique bordelaise, t. II, p.221 et suiv.

¹⁰⁸ Mombet (F.), « Anne de Maurès et le duc d'Épernon », Revue de l'Agenais, 1958-59, t.84 et t.85, pp. 237-262 et pp.5-41.

